

Le regard situant

L'exemple de la politique familiale
dans la France contemporaine

Texte présenté et soutenu en vue de l'obtention de
l'Habilitation à diriger les recherches

en l'Université Paris-Descartes

par

Gilles Séraphin

2012

Ce mémoire est dédié à ceux qui ont fortement contribué à forger mon regard :
Ma famille, Serge Latouche et Eric de Rosny

Le regard situant
L'exemple de la politique familiale
dans la France contemporaine

<i>Introduction : Regard sur une scène de bastonnade collective à Douala</i>	7
Douala, Marché central, 1995.	7
<i>Le regard situant : des formations et des expériences qui construisent une méthode et un métier</i>	13
Les formations universitaires initiales qui ouvrent les horizons théoriques	13
Les recherches doctorales : Douala (OSRTOM/IRD)	15
Les recherches postdoctorales : comparaison entre des mouvements religieux chrétiens à Douala et Nairobi	22
Les majeurs protégés en France	29
Les observatoires nationaux (Observatoires des familles, ONPMP), avec la formation continue au CERPE (INSEE/ENSAE) en analyse de données quantitatives	34
Le handicap psychique	38
Recherches Familiales	43
La direction des études et de la recherche dans une association, organisme parapublic	45
S'engager dans une nouvelle formation : l'éthique clinique (H18)	50
Conclusion : L'apport du « regard situant » sur la politique familiale	51
<i>Publications de Gilles Séraphin</i>	53

Introduction : Regard sur une scène de bastonnade collective à Douala

Douala, Marché central, 1995.

« *Au voleur!* » A ce cri d'alarme, la foule se redresse et essaie de deviner où se déroule l'action. Une commerçante abandonne ses beignets, un « *papa* » sa bière, un apprenti ses outils, les clients les étals, et tous, en un seul mouvement, se dirigent au cœur des événements. Ils repèrent une personne qui prend la fuite, lui « tombent dessus » et l'arrêtent dans sa course. Et la « fête » commence. Chacun donne son coup. La victime s'écroule à terre et attend la mort. Le *papa*, excellent père de famille par ailleurs, donne des coups de poing et crie vengeance ; la *maman*, si douce cinq minutes auparavant quand elle me servait « de la tomate », donne des coups de pied et s'en va chercher le bâton. Sur les blessures sanguinolentes, un homme plein d'initiative verse de l'eau bouillante.

Ensuite, une fois la victime décédée, car telle est l'issue fatale, tout le monde se sépare et retourne vaquer à ses occupations, comme si rien ne s'était passé. Seuls les plaisanteries et les commentaires signalent qu'un événement insolite a ponctué le calme de la journée.

J'assiste, de loin, à la scène. Je veux intervenir, écarter la foule et porter secours. Mes amis, camerounais, m'en empêchent : « *N'y va pas!* ». Ils me retiennent. Ils savent que je risque de prendre des coups. Ce sont des histoires de Camerounais, d'habitants de la ville ; un jeune « *Blanc* » ne peut intervenir ; ma position, la façon dont j'étais vu, me condamnait à l'inaction. Impuissant, je regarde, détourne le regard et, solidement encadré par mes amis, m'en vais. Je fuis. Le dégoût s'installe. Dégoût de moi, qui, au final, n'ai rien fait. Dégoût de la ville, de ses habitants, qui peuvent massacrer dans la liesse un enfant.

Alors que j'essayais de plonger au cœur de cette société doualaïse, j'ai atteint en quelques minutes mes propres limites dans la capacité et le désir d'immersion. Certes, je peux comprendre ces actes (en donner en tout cas des explications). Mais je ne peux les partager et ne veux le faire. Je ne suis pas un Doualaïse (habitant de

Douala), je suis un autre, qui revendique son altérité, ses propres valeurs. Je suis tout à la fois au cœur de cette société, que j'étudie, dont je partage en partie la vie quotidienne, dont j'apprends les ressorts imaginaires (l'imaginaire étant la matrice d'interprétation et de conception du vécu quotidien – cf. *infra*) ; et j'adopte un regard distancié, d'observateur qui a son propre imaginaire, sa méthode de sociologue, voire ses propres valeurs citoyennes.

Jamais, jusqu'à ce que je fusse spectateur de cette scène, je n'avais autant ressenti cette dualité dans mon regard. Pourtant, c'est cette dualité qui caractérisera ensuite toute ma (courte) carrière de sociologue. Quels que soient mes « terrains » de recherche, j'ai sans cesse été à la fois un observateur distant, éloigné, « hors sol », et un acteur qui essayait non seulement de comprendre mais aussi de ressentir le vécu des personnes observées, voire qui agissait dans ce système.

La mobilité, lorsque le chercheur s'imprègne d'une autre société, est source de regard réflexif. Regarder autrui, le comprendre, partager même ses perceptions, permet également un retour sur soi. L'observateur devient objet de son propre regard et d'analyse. Un « terrain » culturellement très éloigné permet, je crois, d'attiser cette acuité d'analyse sur son propre regard et d'élaborer une méthode. La mobilité ne fait pas tout, pourtant. Elle est un point de départ, un déclencheur, un amplificateur. Ensuite, il est nécessaire d'entretenir cette acuité, de mettre en œuvre cette méthode, surtout sur des « terrains » qui sont plus proches culturellement (donc qui ne provoquent pas les « crises » à l'instar de celle évoquée précédemment), puisque, finalement, cette dualité (être à la fois au cœur et très éloigné) joue tout autant.

Le regard est situant. La situation que l'on considère ici est double : c'est un état dans lequel on se trouve en tant que sujet qui est au cœur d'une situation (temporelle et spatiale) et l'espace mental dans lequel on se positionne pour observer, de l'extérieur, cette situation. Ainsi, le regard situe aussi bien le sujet qui regarde que l'objet qui est regardé. C'est cette action de regarder, une action qui prend la forme d'un échange d'ailleurs quand ce regard est « capté » et renvoyé, qui construit l'intensité et la qualité du regard.

Mettre en œuvre un regard situant, revient à poser trois impératifs :

1- Analyser la situation :

a- D'où regarde-t-on ?

- Espace mental : Qui est-on (histoire, formation, valeurs personnelles et partagées avec les personnes objet du regard...)?
- Espace social : Dans quelle situation est-on, personnellement, lorsqu'on porte ce regard ?
- Espace physique (lorsqu'il s'agit de la description d'une scène précise) : Quelle est la situation exacte, physiquement, du sujet regardant ?

b- Quel est le champ couvert ?

- Espace mental : Quels sont ses centres d'intérêt, ses pudeurs, ses gênes... face à l'objet d'étude regardé ?
- Espace social : Quels sont les points sur lesquels on ressent une contrainte (à regarder plus particulièrement ou... à détourner le regard !)?
- Espace physique (lorsqu'il s'agit de la description d'une scène précise) : Quel est le panorama couvert par ce regard ?

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

a- Quelle méthode envisage-t-on d'employer, avant d'être en situation d'observer ?

b- Quelle méthode emploie-t-on en situation, en même temps que l'on regarde ?

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

a- Quel exposé choisit-on ? Quel champ, selon quelle structure ? Pourquoi ?

b- Qu'expose-t-on dans les points 1 et 2 ci-avant déclinés ? Les expose-t-on en début d'analyse, dans une sorte d'annexe « méthode », ou au

cours de l'analyse pour expliquer le regard porté sur tel ou tel phénomène ?

- c- Quelle méthode d'exposé choisit-on ? Le récit, l'analyse argumentée, etc.

C'est seulement en répondant à toutes ces questions, quel que soit son objet d'étude – avant son étude, pendant et après, durant le compte rendu – que l'on peut, je crois, aiguïser l'acuité de son regard et produire une recherche qu'il est possible de partager (puisque chacun des éléments qui produisent le regard est exposé, donc peut être critiqué et enrichi).

En ce qui me concerne, cette théorisation du regard situant est très récente. Elle est le fruit d'expériences très diverses mais complémentaires. Retournons sur mon parcours professionnel, de sociologue, pour exposer comment elle s'est opérée. Sur chacune des étapes de mon parcours de recherche, je vais poser l'ensemble des questions exposées ci-avant : elles me permettront d'analyser, dans chaque contexte, comment se construit ce « regard situant ».

En effet, par le passé, tout au long de mon parcours professionnel, je n'ai pas appliqué cette « méthode ». *In situ*, j'en ai appliqué uniquement quelques éléments. Toutefois, cette expérience me permet, aujourd'hui, de théoriser cette méthode pour, dorénavant, l'appliquer, y compris *a posteriori*, à titre illustratif et rétrospectif, à chaque étape de mon parcours. L'expérience me donne des matériaux pour une réflexion que je construis comme méthode ; cette méthode me permet ensuite, rétrospectivement, de regarder autrement cette expérience. De la méthode à l'expérience, de l'expérience à la méthode, mon regard situant est une migration incessante, un processus d'aller-retour qui modifie chaque fois aussi bien cette méthode que cette expérience, telle qu'elle est une nouvelle fois perçue et analysée. La méthode elle-même, telle qu'exposée dans ce texte, est donc une étape dans un parcours : elle est appelée à s'affiner, à s'enrichir, au fur et à mesure que mon expérience se complètera.

Ce texte d'habilitation à diriger des recherches est constitué de deux mémoires. Dans le premier, le mémoire de synthèse, je reviens sur mon itinéraire universitaire et professionnel. Par ce parcours de vingt années, j'ai acquis un métier, celui de

sociologue, avec un type de regard, que je nomme aujourd'hui « regard situant ». J'expose donc ces expériences professionnelles et indique comment elles ont contribué à la construction de ce regard. Cet exposé a donc le statut d'une illustration *a posteriori* de cette théorie méthodologique, ou plus précisément d'une étape d'une théorie méthodologique qui se construit.

Dans le second, avec ce regard situant, je dresse plus spécifiquement le bilan d'une observation commencée il y a dix ans, depuis que je travaille au sein de l'Union nationale des associations familiales. L'exposé porte sur la politique familiale en France et représente une contribution synthétique aux divers travaux de réflexion qui se sont depuis fort longtemps engagés à ce sujet. L'originalité de ma démarche vient du fait que je porte un regard interne, étant salarié de cet organisme et acteur de la construction de la politique familiale actuelle, et externe, puisque j'observe cet organisme et cette même politique familiale. Pour une meilleure clarté dans le propos, l'analyse de mon regard situant, porté sur la politique familiale en France, est exposée à la fin du mémoire de synthèse. Si la seconde partie, le mémoire original, devait un jour être publiée, indépendamment de la première, certains éléments de la fin de la présente première partie devraient être présentés en annexe méthodologique.

Le regard situant : des formations et des expériences qui construisent une méthode et un métier

Dans ce mémoire de synthèse, j'évoque mon parcours universitaire et professionnel, de mes premières études universitaires jusqu'à aujourd'hui. Ce parcours m'a permis de devenir sociologue susceptible de diriger des recherches, développant un regard spécifique, un regard situant.

Les formations universitaires initiales qui ouvrent les horizons théoriques

Issu d'un milieu d'employés, d'ouvriers ou d'artisans (grands-parents artisans ou fonctionnaires, parents petits artisans puis occupant des emplois salariés de service), ou d'artiste (second époux de ma mère), j'avais peu de connaissances sur la diversité du système post lycéen (les grandes écoles...) et me suis donc dirigé vers l'Université. Mes parents ont toujours manifesté un grand intérêt pour la littérature et l'histoire, d'où probablement mon choix pour cette dernière discipline. Ils ont également toujours marqué une grande curiosité envers d'autres sociétés. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle mon père a abandonné son emploi dans l'industrie, quand il était très jeune, pour « prendre » la route « à l'international », ce qui m'a permis de voyager dans plusieurs pays d'Europe durant mon enfance. Cette curiosité était sans cesse attisée dans les discussions familiales, qui portaient régulièrement sur le voyage, dans le temps ou dans l'espace.

Mon parcours universitaire semble, dès l'origine, assez diversifié. Il suit pourtant ce fil directeur qui est la découverte de l'Autre, que ce soit un individu ou une société. Dans un premier temps, ce voyage s'est fait dans des horizons temporels, puisque j'ai effectué un DEUG en histoire (accompagné d'un autre en géographie), une licence en histoire puis une maîtrise en histoire de l'Afrique. Les périodes qui retenaient le plus mon attention étaient le Haut Moyen-âge et le XIX^e siècle, plus particulièrement pour cette dernière, la période d'émergence des mouvements

socialistes et anarchistes. C'est seulement lors de mon DEA que je me suis spécialisé en sociologie. Les enseignements reçus m'ont permis d'approfondir diverses théories sociologiques, notamment durkheimiennes, maussiennes et bourdieusiennes, puisque mes enseignants s'inscrivaient plutôt dans ces mouvements.

En termes de méthode, j'ai acquis les techniques de recherches sur documents, plus particulièrement sur archives. Toutefois, l'apport principal est, selon moi, la recherche de « contextualisation » des faits et pensées (D5). En histoire notamment, la crainte permanente est l'anachronisme. Tout phénomène (événement, action, pensée) est interprétable dans un contexte qu'il faut au préalable étudier. Ce contexte englobe aussi bien les structures économiques et politiques que ce que j'appellerai, ensuite, l'« imaginaire ». C'est seulement cette contextualisation qui permet de comprendre, par exemple, pourquoi durant le Haut Moyen-Âge, deux hommes qui avaient commis ensemble le même crime pouvaient être condamnés, par le même tribunal, à des peines totalement différentes, les juges se fondant pour se prononcer sur chacune des coutumes des prévenus ; ou alors pourquoi durant les Guerres des religions, on pouvait exhumer des cadavres, les questionner, parfois sous la torture, les juger et éventuellement les condamner au bûcher s'ils étaient convaincus d'hérésie.

J'ai également travaillé durant ces années sur plusieurs concepts qui m'ont ensuite servi d'outils durant mes recherches, notamment doctorales. J'ai analysé le sens donné aux concepts de « développement », de « science » et de « technique », dans des instances des Nations-Unies, l'ONU et l'UNESCO, lors de mes mémoires de maîtrise et de DEA. Par diverses lectures, j'ai approfondi le sens donné aux concepts de « science » (Bachelard, Popper, Feyerabend, Lakatos...), d'« épistémè » (Foucault), d'« imaginaire » (Castoriadis), de « don » (Mauss)...

Ces études ont été marquées par une grande curiosité, sur ce qui me semblait « différent ». L'exemple le plus flagrant est la spécialisation sur des terrains africains. En cette période, l'Afrique représentait pour moi l'Autre, totalement différent. Toutefois, cette curiosité se voulait analytique certes, mais surtout pratique. Ce qui m'intéressait, ce n'était pas tant de travailler sur des théories ou des concepts, utilisés sans aucun lien avec le vécu de populations précises, mais d'étudier un groupe

d'individus vivant en société, avec son propre imaginaire, ses propres pratiques et ses échanges, quitte à utiliser ces concepts comme outils dans l'analyse. J'ai ainsi eu très vite le désir de m'immerger dans une société « autre ».

Ce désir d'immersion dans une société est le principal élément qui m'a fait migrer de l'histoire à la sociologie. De l'histoire toutefois, je retiens ce « souffle méthodologique » premier, que j'ai voulu sans cesse appliquer à la sociologie que je désirais développer : contextualiser l'objet observé. La sociologie, surtout lorsque l'objet d'étude semble culturellement différent, comme nous allons le voir ensuite, m'a ensuite enseigné un autre impératif : analyser le contexte dans lequel se fait l'observation, notamment la situation du sujet observant. Un regard situant est ainsi un regard qui s'insère, ou plutôt qui prend source, dans un double contexte : le contexte du sujet regardant et le contexte de l'objet regardé.

Les recherches doctorales : Douala (OSRTOM/IRD)

(A1, C1, D1 à D4, E1-E2, F1 à F5, I1 à I3)

Contexte

Je suis parti en décembre 1994 à Douala (Cameroun) dans le cadre d'un contrat de coopération puis d'une allocation de recherche, au sein de l'ORSTOM (ex-IRD – Institut de recherche pour le développement). J'y suis resté en permanence jusqu'à juillet 1996, puis y suis retourné très régulièrement pour de longs séjours, de plusieurs mois, vivant ensuite dans ce qui était appelé les sous-quartiers (Bessengué Pont-Cassé principalement). J'ai tout d'abord participé pendant quelques mois à une grande enquête portant sur l'emploi des jeunes à Douala, menée par Jean-François Trani, puis ai effectué mes propres recherches. J'ai mené des entretiens semi-directifs enregistrés puis retranscrits, ai participé à de nombreux événements collectifs (cérémonies de deuil ou de funérailles, fêtes nationales, religieuses, sportives, culturelles ou familiales, etc.), ai vécu avec deux familles et mené une enquête par questionnaire (avec de nombreuses questions ouvertes dont les réponses ont été entièrement retranscrites) auprès d'un petit échantillon de 208

personnes. J'ai bénéficié dans ce cadre d'un soutien scientifique permanent de mon directeur de recherche, Serge Latouche, et d'un jésuite anthropologue connu et apprécié sur place, Eric de Rosny. Enfin, une statisticienne de l'IRD, Marie Piron, m'a initié aux recherches statistiques, notamment aux analyses factorielles.

La construction d'un regard situant

1- Analyser la situation : d'où et où regarde-t-on ?

Mon espace mental lorsque je suis arrivé à Douala a été décrit dans la partie précédente. Je voulais découvrir l'Autre, m'insérer dans une société, en comprendre les mécanismes de fonctionnement. Or, j'ai découvert une société avec des valeurs et des références certes différentes, mais aussi communes : pour forcer le trait, je disais régulièrement que je trouvais plus de points communs entre le jeune Bamiléké doualais, qui retournait souvent au village, œuvrant à diverses activités, et moi, en tant que jeune émigré savoyard, encore fortement ancré à « ses » montagnes, qu'entre un Parisien « de souche », fils de professeur par exemple, et moi... Ce regard sur les habitants de Douala m'a permis aussi, par effet rétrospectif, de découvrir d'où je venais, quelle était ma culture. Nombre de valeurs centrales à Douala, notamment ce qu'on appelle souvent « l'esprit d'entreprise », mais qui est plus la valorisation de l'effort continu, ont servi d'axe directeur dans l'éducation que j'ai reçue, puisque c'est l'une des valeurs sans cesse brandie dans les montagnes alpines. De même, les discussions avec des Doualais provenant d'un milieu social identique au mien étaient très vite aisées et l'empathie pouvait devenir très forte : se représenter l'effort d'un « papa » qui « casse » du bois toute la journée est d'autant plus aisé que l'on a soi-même cassé du bois, ou que l'on a vu les membres de sa famille s'éreinter dans cette activité. Ainsi, l'Autre que je voulais découvrir n'est jamais l'Autre absolu : les similitudes sont tout aussi importantes que les différences. Il m'est vite apparu nécessaire d'appréhender une culture non pas comme un ensemble de traits culturels qui se cumulent mais comme un système, social et culturel, qui fait sens.

Quel était le champ couvert par mon observation ? Je voulais appréhender l'ensemble de la société, comme système, et non pas une partie des habitants, une activité, etc. D'emblée, j'ai voulu un regard global, puisque seule cette globalité me permettait, j'en étais convaincu, de comprendre chaque détail (actions, sentiments, événements, etc.). J'ai également été très sensible aux éléments de domination. Je ne voulais pas, pour autant, adopter un regard condescendant et charitable. Ainsi, alors que je suis arrivé à Douala pour étudier quelle était la conception de la pauvreté par les habitants eux-mêmes, j'ai dû très vite changer de sujet de thèse : les habitants n'utilisaient pas ce terme. Dans tous les entretiens enregistrés, jamais ce terme n'était employé pour décrire une situation, un sentiment, une impression ; sauf quand je l'introduisais dans le discours. Alors, la relation se modifiait instantanément, je redevais le Blanc. Les locuteurs ne cessaient de l'employer pour se plaindre, dénoncer l'exploitation de l'Europe et demander de l'aide. J'ai pris réellement conscience que les termes employés, les concepts, étaient des armes qui imposaient, modifiaient, détruisaient du sens. Le concept n'est pas neutre : il structure le discours, et structure aussi, par ce biais, la pensée. Il est performatif. Dans l'analyse, il doit donc être utilisé comme un outil, lui-même objet d'analyse.

Dans mon positionnement, peu de contraintes s'exerçaient sur moi. J'étais loin de Yaoundé (la capitale du Cameroun) et de l'administration orstomienne. Je bénéficiais d'un budget de recherche agréable, d'un bon « salaire »...¹ Je devais de temps en temps rendre compte et personne n'a cherché à imposer le sens de mes recherches. En revanche, les contraintes sociales devenaient plus fortes au fur et à mesure que je me suis intégré à certaines familles. Je devais remplir un rôle, notamment de soutien. Je devais toutefois faire attention à ne pas être identifié par l'ensemble de mes interlocuteurs comme un « Bamiléké » ou comme un « Bamoun », puisque la plupart de mes amis venaient des Pays bamiléké ou bamoun, et parce que j'ai vécu plusieurs mois dans un sous-quartier bamoun, Bessengué Pont-Cassé. *A*

¹ Je pouvais pour la première fois me consacrer véritablement à mes études et recherches, bénéficiant de surcroît de très bonnes conditions de vie matérielle. En effet, auparavant, dès le début de mes études, j'avais dû travailler à plein temps, en restauration puis en réception de nuit dans l'hôtellerie et n'ai pas ainsi bénéficié du même « confort » matériel.

posteriori, je me rends compte que probablement ai-je été influencé, dans mes analyses, par ce regard beaucoup plus approfondi, puisque beaucoup plus présent, sur les populations qui se rattachaient à ces deux ethnies.

Physiquement, j'ai tout d'abord habité dans un immense appartement dans un bel immeuble du quartier d'affaires, Bonanjo. J'allais à la rencontre de la « population » la journée et la soirée. L'inconvénient était bien évidemment de ne pas vivre avec elle. L'avantage était que je pouvais aller tous les jours dans des quartiers différents et que je pouvais m'en extraire aisément, pour ne pas être happé dans les histoires de quartier et de familles. Le confort matériel me permettait également de me concentrer sur ma recherche. En plus, ma façon de vivre était celle d'un Blanc, elle correspondait à mon statut. Les personnes que je rencontrais pouvaient ainsi me situer, me statuer et m'identifier comme un observateur neutre, que l'on connaissait. Ensuite, quand j'ai habité dans des sous-quartiers, principalement à Bessingué, j'ai pu m'immerger dans la vie quotidienne des habitants de ces quartiers et appréhender ce que signifiait vivre des soucis quotidiens, en termes d'alimentation, hygiène, santé, vie intime. Toutefois, les habitants de ces quartiers étaient au début très suspicieux (heureusement, je connaissais déjà plusieurs personnes très respectées) : Que venait faire un Blanc dans leur quartier ? Que recherchait-il ? Les accusations de sorcellerie (enlèvement d'enfants) auraient pu vite advenir. Mais, puisqu'ils me connaissaient, surtout puisqu'ils me situaient (ils savaient pourquoi j'allais les voir et pourquoi j'habitais avec eux, ce que je cherchais, d'où je venais – longues discussions sur la vie quotidienne dans les Alpes du Nord...), ils pouvaient me situer. *A posteriori*, je me suis dit que les deux expériences d'« habitat » devaient être vécues, dans cet ordre, puisqu'elles se sont complétées.

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

En arrivant, je n'avais finalement pas théorisé une méthode. Je m'imaginai en ethnologue : vivre avec les gens, discuter, échanger, prendre des notes. Comprendre comment les habitants de la ville concevaient la pauvreté pour mieux analyser les actions quotidiennes qui permettaient de lutter, ou non, contre cette pauvreté, quand elle était ressentie. J'avais appris les méthodes d'analyse du discours par

logiciels lors d'un séminaire de DEA. C'est pourquoi je voulais effectuer des entretiens, les enregistrer et intégralement les retranscrire.

Lors de mon arrivée, j'ai été intégré à une enquête menée par un doctorant en économie, Jean-François Trani, portant sur l'emploi des jeunes. J'ai principalement appris cette méthode, ses apports et limites, en... l'appliquant. Cet apprentissage « sur le tas » a été complété par le soutien d'un économiste directeur du Laboratoire OCISCA au Cameroun, Jean-Luc Dubois, et d'une statisticienne de l'ORSTOM, Marie Piron, spécialiste des analyses factorielles (cette formation sera elle-même complétée par des cours dispensés par le CERPE, quelques années plus tard).

J'ai également effectué un grand nombre d'entretiens. La retranscription, que j'ai directement effectuée ou que j'ai confiée, couvre plus de 1600 pages. Sur place, j'ai directement utilisé ces entretiens pour une analyse « directe » et pour reprendre à titre illustratif des *verbatim* des faits, et n'ai finalement effectué aucune analyse du discours par logiciel.

Les premiers entretiens enregistrés m'ont vite permis, d'ailleurs, de modifier le sujet de ma thèse, portant sur la « pauvreté » (je rappelle que le dénuement, le manque, l'insécurité étaient ressentis, mais pas la « pauvreté » : elle n'était pas même conçue ; le terme n'était pas employé, jusqu'au moment où moi-même je l'introduisais dans l'interlocution).

Enfin, j'ai essayé de participer le plus possible à des événements collectifs (réunion de « cotisations », deuils, funérailles, fêtes nationales, messes, prières...) et ai lié plus fortement connaissance avec certaines familles. J'avais des amis très proches, ce qui me permettait de passer beaucoup de temps avec eux et leur famille, à Douala, dans leur foyer, dans les « circuits » (gargotes où sont préparés les mets locaux), dans les bars de nuit avec musique, comme aux villages. Ce n'est pas une méthode, à proprement parler, puisque ce n'était pas une succession d'actes et d'attitudes qui suivaient un plan prédéfini, mais ces amitiés m'ont ouvert des portes sur l'intime personnel et familial de plusieurs habitants de la ville. Ce sont ces participations à des vécus collectifs, familiaux comme personnels, qui m'ont permis pour la première fois d'élaborer de façon très progressive, ce regard situant. J'ai voulu adopter, pas de façon très réfléchie *a priori*, selon un plan déterminé, ce que je pensais être une « posture » de chercheur. Elle se caractérisait par une écoute par les sens (ouïe mais

aussi regard et odorat) permanente et totale, avec prise de notes sur l'ensemble d'un contexte, une grande empathie doublée d'une prise de distance. « Plonger au cœur de la société » tout en ayant un « regard distancié ».

En effet, je me suis vite rendu compte que c'est lorsque l'empathie, le partage de la culture de l'autre, rencontre ses propres limites sensuelles et morales qu'il est intéressant de « creuser » son regard, de chercher à comprendre, d'analyser mais surtout d'exposer. Certes, ces limites peuvent être d'un ordre très anodin, voire prêter à sourire (ex : les limites de ses sens gustatifs lorsqu'on nous offre une des spécialités culinaires très appréciées, un plat de vers de palmiers qu'il faut croquer vivants – le jus est succulent paraît-il... – ou alors les limites de mes propres valeurs politiques au nom desquelles j'ai toujours refusé d'être présenté au roi des Bamoun, puisque j'aurais dû, pour ne pas insulter mes amis, répondre à la tradition et me prosterner), mais peuvent également remettre en cause ses convictions personnelles les plus intimes, au risque de faire vaciller cette volonté d'approche totale, d'écoute, de partage (cf. le récit introductif lorsque j'ai assisté à une scène de bastonnade collective qui se conclut par la mise à mort, dans la liesse, d'un jeune, accusé d'avoir chapardé quelques produits, par on ne sait qui, au simple cri « Au voleur ! » ... -E1). La difficulté se situe dans ce dernier cas dans la description de la scène, dans la tentative d'explication sans jugement (le jugement reposant sur ses propres références morales), tout en sachant, néanmoins, que ces références agissent et participent à la construction de son regard, ne serait-ce que par sa situation d'observateur et d'exposant (ex : choix des mots pour l'exposé et l'analyse).

Enfin, au cours de mon séjour, j'ai lu tout ce qui s'était écrit sur Douala. J'ai rencontré un anthropologue qui vivait encore dans la ville, Eric de Rosny, et ai beaucoup partagé avec lui. Ses ouvrages, dont *Les yeux de ma chèvre* et *La nuit, les yeux ouverts*, m'ont beaucoup inspiré. Mes analyses sur l'imaginaire social, que je définis comme étant la matrice de perception et de conception du vécu quotidien, s'inspirent très largement à la fois de Foucault et Castoriadis (en ce qui concerne ce principe d'imaginaire) et de Rosny (en ce qui concerne le contenu de cet imaginaire, reposant sur la dualité visible/invisible).

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

Rétrospectivement, ma méthode est peu exposée dans la thèse. Je suis plus explicite uniquement sur la partie « enquête » (type d'échantillonnage, tests statistiques, etc.). Puisque j'effectuais ces recherches dans le cadre d'un doctorat, l'exposé devait suivre une structure prédéterminée. Pour présenter ce que signifiait « Vivre, à Douala », j'ai structuré ma thèse autour de deux verbes : être et agir. Certes, parallèlement à la rédaction de ce travail doctoral, j'ai écrit des articles, mais je ne les ai pas replacés tels quels dans la thèse. Je voulais que celle-ci reste cohérente, sans ajouts qui risquaient de devenir artificiels.

Pour résumer ma thèse, intitulée *Vivre à Douala. L'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, je vais présenter la quatrième de couverture, qui est elle-même une reprise du résumé. Chaque phrase décrit une étape dans l'argumentation de la thèse, qui migre de l'« être » vers l'« agir » : partant d'une description de l'imaginaire (cet imaginaire structurant l'action), j'analyse l'ambition statutaire (cette ambition étant le moteur de l'action), puis décris le contexte économique et social pour enfin, dans une dernière partie, expliquer les stratégies déployées, c'est-à-dire les actions elles-mêmes.

« Que signifie “Vivre à Douala” ? C'est tout à la fois “être” et “agir”.

Le Doualais est le produit d'un imaginaire social spécifique, composé de référentiels (références symboliques) et de l'épistémè (logique qui établit les liens entre les différents référentiels), sorte de matrice de perception et de conception du vécu quotidien qui donne sens à tout événement, pensée, rêve et sensation ; d'une ambition, la conquête statutaire, qui, en imposant un rôle et une apparence, lui fournit une identité, des objectifs et finalement une raison de vivre ; et d'un contexte économico-social, la crise, qui, en délimitant les moyens, perturbe cette conquête statutaire et le contraint, plus que naguère, à réagir.

Alors, vivre à Douala, c'est agir et créer des stratégies tel que l'on est, et tel que l'on voudrait devenir. Mais l'ensemble de ces actions ne forme pas a priori un « tout » cohérent qui réponde à tous les souhaits ou qui assure à chacun un parcours défini. Le Doualais est un être de conflits qui tente, tant bien que mal, selon son propre imaginaire, de concilier entre elles ses diverses stratégies en les adaptant au contexte économique et social, à son ambition, à ses obligations et à l'image qu'il se

fait non seulement de lui-même mais aussi de la société dans laquelle il vit. Vivre à Douala, c'est essayer de « gérer » ce conflit, de le dépasser : c'est être un acteur de sa propre vie. »

Ainsi, dans cette thèse, à partir d'observations, d'éléments d'entretiens et d'enquêtes et de lectures, j'ai essayé de décrire le contexte culturel, économique et social, puis d'exposer et de comprendre les actions. C'est en quelque sorte une fresque « historique », à l'époque contemporaine. Dans cet exposé, j'ai utilisé quelques concepts, créés par d'autres (ex : « esprit d'entreprise »), utilisés dans le langage courant (ex : « sorcellerie ») ou que j'ai conçus plus particulièrement, suite à mes observations et lectures (ex : l'« imaginaire social » que je définissais comme la matrice de perception et de conception du vécu quotidien ; le « statut social » que je définissais comme une position dans une hiérarchie de prestige qui implique apparence, attitude, pouvoir et rôle). J'ai également réinterrogé la pertinence d'autres concepts qui, à force d'être utilisés de façon de plus en plus « décontextualisée », ne signifiaient plus rien (ex : « cadet social »). Le concept est un outil qui s'avère très riche pour comprendre une situation lorsqu'il est utilisé dans un contexte minutieusement décrit. L'utilisation de concepts, leurs confrontations avec d'autres et le contexte général, permettent de faire une sorte d'autopsie de la situation ; toutefois, le concept lui-même doit être l'objet, en tant qu'outil, d'analyse critique.

Les recherches postdoctorales : comparaison entre des mouvements religieux chrétiens à Douala et Nairobi

Contexte

Après avoir soutenu ma thèse, en janvier 1999, je me suis plus particulièrement intéressé à ce qui était appelé « la religion » à Douala (c'est-à-dire l'ensemble des croyances qui se distinguent de la tradition, cette dernière étant le système de pensée reposant sur la vision duale du monde visible/invisible), plus précisément à l'ensemble des mouvements chrétiens. Ayant fait la connaissance d'un chercheur travaillant sur des terrains kenyans, Yvan Droz, j'ai eu l'occasion de faire plusieurs séjours à Nairobi, accueilli par l'Institut de recherche en Afrique (IFRA), plus particulièrement par son directeur adjoint, Hervé Maupeu. J'ai participé à plusieurs

programmes de recherche portant sur la conception de la mort (C2, C3), la violence, la presse pentecôtiste (C4, D6). J'ai ainsi écrit un texte comparatif portant sur les religions chrétiennes dans les deux villes (D4, D7, F4, F6), puis ai dirigé un livre comprenant des textes d'Hervé Maupeu, Yvan Droz, Eric de Rosny et Jean-François Médard (B1 dont C5, C6, C7).

La construction d'un regard situant

1- Analyser la situation : d'où et où regarde-t-on ?

Mon intérêt pour la dimension religieuse s'est accru durant mon séjour à Douala. Auparavant, je considérais cette dimension comme une composante de la vie sociale, voire de l'imaginaire. Durant mes recherches, j'ai été étonné de constater les multiples références à la vie religieuse, notamment en ce qui concerne les réseaux (ex : les chorales) et les arguments donnés pour expliquer une recherche – et son obtention – de la sécurité et de la sérénité dans la vie quotidienne. Selon nombre de mes interlocuteurs, la dimension religieuse était primordiale pour expliquer leur état quotidien. Parallèlement, j'ai découvert la prégnance de tous les mouvements évangéliques, pentecôtistes, millénaristes, ou charismatiques (au sein de l'Eglise catholique) : à Douala, l'inscription dans l'espace public est certes assez discrète, mais les références, dans les entretiens, sont fréquentes.

Or, bien que je fusse élevé dans la tradition catholique, je ne suis pas croyant. Toutefois, je reconnais (ou plutôt, par effet, rétrospectif, j'ai appris à ce moment-là à reconnaître) l'importance de cette culture dans mon éducation, probablement dans mes références morales, notamment en ce qui concerne l'engagement dans la vie de la cité. Ainsi, même si je ne partageais pas une foi avec mes interlocuteurs, je comprenais leurs références morales. Cet intérêt a sans doute aussi été fructifié par mes échanges avec Eric de Rosny, prêtre jésuite, qui était en discussion permanente avec ses pairs pour expliquer l'alliance de sa foi catholique et de son vif intérêt – et partage – de la tradition doualaïse. Il menait en outre une enquête sur les mouvements religieux et philosophiques à Douala.

Lorsqu'Yvan Droz, anthropologue rencontré lors d'un colloque à Mons (Belgique), me proposa d'intercéder pour une mission au sein de l'IFRA à Nairobi, portant sur une recherche sur les mouvements religieux dans cette ville, mon intérêt a ainsi été très vif. Je trouvais en outre dans cette proposition la possibilité d'effectuer une comparaison. Je suis également allé plusieurs fois à Douala pour effectuer des évaluations sur les programmes financés et pilotés par Caritas International (obtenues pas l'intermédiaire d'Eric de Rosny). Ces missions me permettaient de comprendre, de l'intérieur, le fonctionnement des « œuvres » catholiques, les valeurs, objectifs et méthodes employées.

Ces missions à Nairobi comme à Douala, ponctuelles, de un à deux mois « sur le terrain », étaient pour moi le moyen de garder contact avec l'Afrique et de prolonger mes recherches doctorales, dans de bonnes conditions matérielles. En effet, depuis septembre 1999, je travaillais déjà au sein de l'UDAF de Loire-Atlantique. Je profitais de la totalité de mes vacances et RTT pour effectuer ces missions. Comme je logeais à Nairobi directement chez un chercheur, Hervé Maupeu, et à Douala dans une maison d'accueil tenue par des Spiritains, le défraiement était suffisant pour couvrir l'ensemble des frais. A partir de ces hébergements, je me rendais tous les jours dans les quartiers et, à Nairobi, dans les bureaux de l'IFRA. Je voyageais à pied ou en taxi, collectif à Douala, particulier à Nairobi. Je n'habitais alors pas – ou plus – dans les quartiers.

Dans quel état d'esprit ai-je entamé ces recherches sur le religieux ? Quels étaient mes craintes, mes gênes, mes intérêts ? Bien que je ne sois pas croyant, voire que mes références philosophiques soient très influencées par les penseurs socialistes du XIX^{ème} siècle (dits ensuite anarchistes), je n'ai jamais éprouvé une hostilité « épidermique » envers le religieux. Sans doute parce que durant mes recherches de maîtrise et de DEA, portant notamment sur le « développement », la « science » et la « technique », et surtout par mes relations avec Serge Latouche, grand « pourfendeur » de certaines croyances régissant les sociétés occidentales, telles que l'économie, le développement ou la croissance, j'ai vite appris que chacun d'entre nous, dans chaque société, fonctionnait sur des croyances et des rites partagés, même s'ils n'étaient pas identifiés sous le terme de « religion ».

Au contraire, j'étais intrigué : je voulais étudier la façon dont ces croyances dites « religieuses », identifiées comme telles par les interlocuteurs, fonctionnaient à Douala comme à Nairobi, et souhaitais analyser la manière dont elles s'articulaient avec ce qui était identifié comme étant la « tradition », voire la sorcellerie. C'est pourquoi d'ailleurs, dès mon arrivée à Douala, j'avais vivement désiré rencontrer Eric de Rosny, certes prêtre – jésuite de surcroît – puisque il était la référence, à Douala, dans le domaine de la compréhension de la dimension traditionnelle dans la vie quotidienne.

Est-ce que j'ai ressenti des contraintes ? Comme je l'ai dit, je n'étais pas croyant. Toutefois, sans doute est-ce dû à mon éducation religieuse assez « poussée », je me suis très vite senti dans les discussions en « osmose » avec mes interlocuteurs, y compris ceux qui avaient rejoint des mouvements pentecôtistes, voire millénaristes. Lorsqu'ils me demandaient quelle était ma foi, je répondais que j'avais été élevé dans la tradition catholique. En revanche, bien que j'étais présent lors des cérémonies, à titre d'observateur, je ne participais pas aux rites religieux (ex : communion, signe de croix), y compris dans les cérémonies catholiques. J'ai alors dû, parfois, fournir quelques explications plus « poussées ». Jamais toutefois, dans ce regard situant, d'observateur extérieur et de participant à l'intérieur, je ne me suis senti en porte-à-faux. Pour la plupart des interlocuteurs africains, à Douala comme à Nairobi, l'explication « j'ai été élevé dans la religion catholique » était suffisante pour me situer, y compris sur le plan moral.

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

La méthode pressentie est identique à la méthode utilisée. Je n'ai pas éprouvé le besoin de la modifier en cours de recherche. Avant même de me rendre sur place, je savais que la méthode du questionnaire est dans ce domaine du « religieux » assez inadaptée. J'en ai fait le constat lors de mon enquête à Douala. Tout d'abord, parce qu'il est difficile de catégoriser la population en religions ou mouvements distincts. Au mieux, par l'échange, on comprend quelles sont les influences religieuses à un moment donné, et on reconstitue avec les croyants, *a posteriori*, leurs parcours. J'ai donc voulu procéder par entretien.

A Douala, quasiment tout le monde parle français. Seules quelques vieilles personnes douala ou bassa éprouvent quelques difficultés avec cette langue ; d'autres personnes originaires du Cameroun anglophone parlent anglais ou *pidgin*. A Nairobi, en revanche, mes interlocuteurs parlaient kikuyu (les Kikuyu sont majoritaires dans cette ville) – je bénéficiais du service d'un traducteur kikuyu-anglais – ou directement en anglais. Certes, à Nairobi, sur la question de la langue, j'ai probablement subi un biais. Toutes les personnes se revendiquant d'une autre ethnie que j'ai interviewées l'ont été en anglais, jamais dans leur langue d'origine. Ainsi, peut-être ai-je eu moins d'échanges avec des personnes d'autres ethnies (ex : Luo, Massai), plus insérées dans un système de références « traditionnel », notamment dans la région des Grands lacs, qui ne parlaient pas anglais.

Cette absence de maîtrise des langues locales, doublée d'une mauvaise maîtrise de l'anglais, ne fut pas entièrement un handicap. Certes, je ne pouvais pas « philosopher » ou discuter avec mes interlocuteurs le sens exact de concepts. Mais, puisque j'étais étranger et que je « baragouinais » un mauvais anglais, ils prenaient garde à fournir plusieurs fois, en des termes différents, une même explication. Ils s'engageaient avec soin dans un véritable travail d'interprète de leur propre vie, en choisissant et en expliquant les termes, pour mieux décrire leur quotidien. La conversation était l'objet d'une attention plus soutenue. Je crois que la difficulté d'usage ne nuit pas à la qualité d'échange ; au contraire, les termes de l'échange étant l'objet d'un soin soutenu, celui-ci gagne en intensité.

J'ai également participé à des cérémonies religieuses collectives, des cultes, des messes, des deuils, des funérailles... Sur place, ou dès mon retour, je notais la totalité des observations effectuées.

Enfin, à Douala, je bénéficiais déjà des observations effectuées durant mes recherches doctorales. En outre, dans le cadre des échanges professionnels d'évaluateur (et non de chercheur), en discussion avec les autorités locales religieuses, politiques et associatives, je me retrouvais dans une situation idéale pour observer le fonctionnement d'une « œuvre » : comment, au-delà des valeurs et principes érigés, les vicissitudes quotidiennes altéraient le projet initial et comment aussi, parallèlement, elles lui insufflaient une nouvelle énergie, ressourcée dans une foi.

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

Qu'appelle-t-on le religieux ? Une définition conceptuelle *a priori* mène clairement à l'impasse (c. infra). J'ai décidé d'employer les mêmes termes, donc les mêmes références, que mes interlocuteurs, d'autant plus qu'elles étaient partagées et cohérentes. A Douala, le religieux est la référence à une croyance en un Dieu, unique ou en tout cas plus puissant, et l'ensemble des rites qui ont été initialement apportés par les Européens (et « associés », Libanais notamment, puis Américains !). La tradition est le système de référence, qui existait antérieurement, et qui agit toujours aujourd'hui, en complément à la religion (plutôt à Nairobi) ou en base de référence initiale pour la religion (plutôt Douala).

La population observée était différente selon mes recherches. C'était l'ensemble des Doualais lors de mes recherches doctorales ; plutôt les catholiques lors de mes missions pour Caritas ou, tout du moins, les personnes bénéficiant de leurs « œuvres ». A Nairobi, mon regard s'est plus particulièrement concentré sur les personnes se référant aux nouveaux mouvements religieux, notamment pentecôtistes.

L'exposé a été différent selon le support. Dans les articles, je me suis concentré sur des sujets précis (ex : presse pentecôtiste, cérémonies autour de la mort...). Pour le livre, j'ai adopté un regard plus global, comparatif, en me référant également beaucoup plus à des écrits portant sur les mêmes régions mais aussi sur d'autres, en Afrique, en Amérique Latine ou en Amérique du Nord et en Europe.

Chaque fois que j'ai exposé ma méthode, j'ai plutôt insisté sur le nombre d'entretiens et les conditions dans lesquelles ils ont été effectués.

C'est lors de ces recherches sur le religieux que je crois avoir « définitivement » compris l'importance de la contextualisation des observations et des analyses et cette absolue nécessité de prudence dans l'utilisation des concepts (notamment celui de « religion » !). En effet, les mêmes dogmes et les mêmes pratiques, des mêmes mouvements religieux, peuvent revêtir des significations différentes, y compris pour les acteurs, dans des contextes différents.

Utiliser les mêmes termes que les locuteurs permet alors de replacer l'observation dans son contexte. C'est même un impératif. Il est vrai que j'avais déjà utilisé les

termes « locaux », notamment ceux qui désignent les statuts de « Petits » et de « Grands » dans ma thèse (ils correspondent à des statuts sociaux), mais c'est dans l'étude de l'imaginaire doualais, principalement de cette dualité religion/tradition que je j'ai compris que le concept, qui a certes un pouvoir explicatif lorsqu'il est employé comme outil, a également un pouvoir performatif (cf. terme de « pauvreté » dans les discours), voire surtout peut induire en erreur ! Observer et décrire la situation doualaïse avec des concepts de « religion », de « tradition » ou de « sorcellerie » déjà définis, en reprenant par exemple des définitions générales et communes à l'ensemble des sociétés du globe, c'est ne pas comprendre comment différentes dimensions imaginaires s'articulent dans la vie quotidienne. Ne pas comprendre, puisqu'en l'occurrence l'observateur n'est pas à l'écoute... Ainsi, des revues qui consacraient des dossiers thématiques complets sur le religieux, ou même sur le thème « Qu'est-ce que le religieux ? », ne m'étaient d'aucun apport pour mieux observer et comprendre des phénomènes qualifiés par les acteurs eux-mêmes de religieux, puisque ces dossiers se résumaient à de vastes considérations sur les concepts et non pas sur un phénomène précisément étudié. En revanche, utiliser ces concepts tels qu'ils sont appréhendés par les locuteurs observés, c'est pénétrer dans leur propre monde, leur propre imaginaire et en comprendre le fonctionnement. Le regard situant s'accompagne d'une parole situante... Il se construit, aussi, par cette parole.

Enfin, dans cette recherche sur les mouvements chrétiens, j'ai découvert toute la richesse d'une analyse comparative, si jamais cette analyse ne compare pas quelques phénomènes décontextualisés (par exemple, au risque de me répéter... : parler du religieux en picorant çà et là quelques illustrations dans des aires culturelles variées, comme si illustration valait comparaison, et *a fortiori* analyse) mais d'un phénomène que l'on prend soin d'analyser en interaction avec son contexte.

La posture scientifique que j'ai adoptée est alors simple à « édicter ». Elle me guide depuis. Il s'agit de contextualiser, de s'imprégner. Quand il s'agit d'étudier des sociétés, il est nécessaire d'être sans cesse à l'écoute, comme s'il s'agissait chaque fois d'une première rencontre. Par exemple, il m'a fallu des mois de discussions pour comprendre la véritable signification du Saint-Esprit pour mes interlocuteurs. Ce n'est pas seulement, comme je l'avais lu et comme je le comprenais tout d'abord, le

message de Dieu aux hommes, mais plus fondamentalement la force de Dieu qui s'incarne dans chaque homme et qui lui permet dans le quotidien, d'être moralement bon, protégé et renforcé, et de bien agir, selon Sa parole. Cette signification permet de comprendre pourquoi les mouvements pentecôtistes et charismatiques acquièrent autant d'audience : l'Esprit protège, renforce et guide chaque croyant.

Les majeurs protégés en France

(A2, C8, C9, D8 à D13, E3 à E12, F7 à F9, F11, I4)

Contexte

Parallèlement à la poursuite de ces recherches en terres africaines, j'ai été embauché, en tant que sociologue, dans un organisme appelé UDAF (Union départementale des associations familiales), pour effectuer des recherches sur une population précise : les personnes majeures protégées, c'est-à-dire qui « bénéficient » d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, voire tutelle aux prestations sociales). Dans mon parcours de chercheur, ce séjour en Loire-Atlantique, de 1999 à 2002, constitue, en ce qui concerne l'objet de ma recherche, un tournant, au moins sur le plan géographique. Je passe de terrains africains à un terrain hexagonal.

1- Analyser la situation : D'où et où regarde-t-on ?

Avant ce poste, je ne connaissais ni le dispositif de protection des majeurs, ni même ce qu'était une UDAF. J'ignorais totalement qu'il existait des associations familiales. J'ai répondu à une offre d'emploi de l'APEC, portant sur un poste de sociologue. Avant mon premier entretien, je me suis renseigné sur la nature de l'organisme, puisque je trouvais que le terme « association familiale » sonnait de façon très « conservatrice ». C'est donc le hasard qui m'a conduit à ce nouveau terrain de recherche. J'ai toutefois très vite éprouvé de l'intérêt, dès ma recherche d'information, puis lors des entretiens et enfin durant mes premières semaines

d'exercice. J'avais l'opportunité de faire une recherche, en France, auprès d'une population précise qui bénéficiait d'un dispositif judiciaire et social, tout à la fois coercitif et visant à apporter une aide.

Je me démarquais alors totalement des bénévoles de l'association tout comme des autres salariés qui, pour la plupart, exerçaient les mesures de protection (notamment en tant que délégués à la tutelle). Je me définissais et me positionnais en tant que chercheur, sociologue, effectuant des recherches sur les populations majeures protégées. J'ai toujours revendiqué cette position de sociologue, y compris lorsque mon poste s'est élargi à l'animation de l'Observatoire départemental de la famille, voire à la responsabilité du service « Action générale/ Vie associative ».

J'ai procédé par la méthode des entretiens. La plupart du temps, je ne les ai pas enregistrés, de crainte que la parole, portant souvent sur l'intime, soit gênée par cet enregistrement. Je rencontrais la première fois la personne majeure protégée, la plupart du temps à son domicile, lors d'une visite du délégué. Puis je revenais seul effectuer l'entretien. Je prenais quelques notes que je complétais dès mon départ. J'ai également eu des entretiens avec des délégués, ai assisté à de nombreuses rencontres délégué/majeur protégé, ai consulté des dossiers au tribunal d'instance (dans le cadre de mon observation d'enquêtes sociales) et ai participé à des réunions de synthèse regroupant l'ensemble des intervenants.

Je n'éprouvais aucune gêne à rencontrer les personnes majeures protégées. Au contraire, je ressentais qu'elles étaient généralement très contentes d'avoir l'occasion de s'exprimer. D'ailleurs, je n'ai essuyé aucun refus de rencontre. En revanche, j'étais gêné de devoir enregistrer les entretiens, comme si l'intrusion de l'appareil allait casser l'humanité de l'échange et introduire une dimension plus administrative alors que, déjà, je considérais que cette administration exerçait une forte contrainte. A deux occasions également, j'ai échangé avec des personnes en préservant, sur le plan physique, une grande distance. J'évitais de croiser leur regard. Elles me l'ont demandé, ou plutôt l'ont demandé, puisque j'ignore si elles s'adressaient à une personne précise, moi en l'occurrence. En fait, ces deux personnes étaient dans un état que je qualifierais de « délirant », qui m'a été défini ensuite comme schizophrénique par les soignants (lors d'une « réunion de synthèse »).

En revanche, la relation a été plus « délicate » avec les délégués à la tutelle. Certains, notamment Eric Le Bigot qui était en charge du service des nouvelles mesures, m'ont très bien accueilli et ont contribué à ma formation sur les arcanes du monde de la protection des majeurs. D'autres sont restés assez distants, craignant que je juge la qualité de leur travail, ou que je le perturbe, puisque ce travail repose avant tout, selon eux, sur la qualité de la relation entretenue avec les personnes « suivies ». Ils ne m'ont jamais proposé de les accompagner et ont été réticentes à l'idée que je rencontre les personnes qu'ils « suivaient ». J'ai également été très gêné lorsque j'ai pu consulter en tribunal d'instance l'entièreté des dossiers de personnes faisant l'objet d'enquête sociale. Avec le délégué, nous étions dans la salle des archives des greffes, sans aucun contrôle. Nous avions loisir de consulter la totalité des pièces des dossiers, c'est-à-dire la correspondance avec les personnes et les proches, les certificats médicaux, etc. Signe, selon moi, du peu de considération que l'on faisait de la vie personnelle, voire de l'intimité, de l'ensemble des majeurs protégés.

Aucune contrainte formelle ne pesait sur moi. Pour la publication des articles et du livre, j'ai bénéficié d'une liberté totale. Personne ne m'a demandé une quelconque modification de mes analyses et de mes écrits. En revanche, j'ai essayé de moduler mon style pour que mes textes ne soient pas une dénonciation sans réserve, non seulement du dispositif mais aussi et surtout de la pratique professionnelle des acteurs. Cette recherche d'équilibre et de la nuance m'a poussé à mieux approfondir également ces pratiques professionnelles, aussi bien dans les méthodes que dans les objectifs et à mieux en comprendre, aussi, selon ceux qui les pratiquent, les contraintes qui s'exercent sur elles.

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

En ce qui concerne la méthode, j'ai innové sur deux plans. Je n'ai pas pu enregistrer nombre d'entretiens, puisque je pensais que les personnes, assez souvent très fragiles psychologiquement et surtout qui, pour la plupart, « subissaient » cette mesure de protection sur décision de justice, ne voulaient pas être enregistrées. Je ne le leur demandais pas d'ailleurs, de crainte d'introduire l'échange sur cette base qui pouvait sembler « policière ». Autant à Douala l'enregistrement pouvait être perçu comme

une prise en considération et une valorisation de la parole, autant dans le cadre d'une étude d'une population majeure protégée, ayant connue moult entretiens avec médecin expert, juge, travailleurs sociaux, délégué à la tutelle, cet enregistrement pouvait prendre l'apparence d'un piège qui se refermait inexorablement. Je prenais quelques notes que je complétais très amplement juste après l'entretien, par la transcription de mes souvenirs portant sur le discours, la gestuelle, l'atmosphère, les impressions. Chaque fois qu'une tierce personne était présente, je faisais ensuite le point avec elle sur les paroles, les impressions et les analyses. Dans la collecte du matériau, la place accordée à la subjectivité était ainsi, sans aucun doute, plus grande, mais j'estimais que la qualité de l'échange, qui reposait sur une relation de confiance, était à ce prix.

Comme je travaillais sur une population « construite » par un dispositif juridique et administratif et par des pratiques professionnelles (celles du juge et des travailleurs sociaux principalement), l'analyse a nécessité un nouvel outillage théorique. La connaissance du contexte impose de s'intéresser plus particulièrement non seulement aux aspects culturels, politiques et sociaux vécus dans la pratique quotidienne mais aussi aux aspects juridiques et administratifs qui structurent cette pratique. Le fil directeur de cette recherche était de savoir comment les personnes pouvaient agir sous contraintes, la variété des contraintes en question devant être analysée.

Enfin, il est à noter que je n'ai pas pu faire de comparaisons avec des recherches antérieures. En effet, alors que ce dispositif existait depuis plus de trente ans et que, à l'époque, près de 600 000 à 700 000 personnes étaient concernées en France, les populations majeures protégées n'avaient jamais été étudiées. Les seules études portaient sur le dispositif juridique.

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

L'exposé de mes analyses, que ce soit dans les articles ou dans le livre, suit toujours le même axe : comment les personnes qui subissent des contraintes quotidiennes d'ordre juridique mais aussi administratif, voire social et économique, peuvent-elles agir et sauvegarder ou gagner des espaces de liberté ? C'est pourquoi, je me suis aidé

d'analyses portant sur des personnes vivant dans des dispositifs contraignants, notamment d'Erwing Goffman, de Michel de Certeau ou d'Axel Honnet. J'ai utilisé les concepts de « stigmatisation » ou d'« institution totalitaire/totale » (Goffman – la traduction « totalitaire » dans la publication nrf de Gallimard étant moins bien adaptée que la traduction « totale » qui a été utilisée ensuite), de « stratégie » / « tactique » (Certeau) ou de « reconnaissance » (Honneth).

Ayant partagé des moments d'intimité avec les personnes majeures protégées interviewées qui m'ont accordé leur confiance, en adoptant le parti pris radical de retransmettre fidèlement la parole de ces personnes avec qui j'ai échangé, les écrits qui découlent de ces recherches sont probablement ceux qui m'ont le plus engagé personnellement. Ils peuvent parfois, d'ailleurs, revêtir un aspect de dénonciation, notamment du peu de considération que la société porte à ces personnes.

La visibilité de cette population m'est alors apparue comme un élément déterminant. Visibilité pour que ces personnes deviennent des « acteurs » dans la vie de la cité, des citoyens vus, regardés, reconnus, considérés. Dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques, j'ai distingué deux domaines d'intervention : construire un dispositif national de connaissance de cette population (cf. *infra*, l'élaboration de l'Observatoire national), voire d'évaluation des effets des dispositifs auprès de la population ; et analyser les pratiques institutionnelles et professionnelles de la protection et de l'accompagnement social. L'objectif était d'analyser comment la population « majeurs protégés » pouvait être reconnue, comment elle apparaissait et pouvait apparaître sur la scène publique (D8, D9, D11, D12, E5, E7, E12). Encore une histoire de regard...

Les observatoires nationaux (Observatoires des familles, ONPMP), avec la formation continue au CERPE (INSEE/ENSAE) en analyse de données quantitatives

(E9, E12, E13, K7)

Contexte

Dans le cadre de mes recherches en Loire-Atlantique, j'ai noué des contacts avec le niveau « national », l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Ainsi, à partir de 2002, j'ai eu l'opportunité de rejoindre cette institution, en tant que chargé de mission puis responsable du service Observatoires et recherche, pour animer le réseau national des observatoires des familles et l'Observatoire national des populations majeures protégées (ONPMP) que j'avais contribué à créer, lorsque je travaillais à l'UDAF 44. Parallèlement, j'ai bénéficié d'une formation continue soutenue en méthode d'analyses statistiques, dispensée par le CERPE, institut de formation de l'INSEE/ENSAE.

La construction d'un regard situant

1- Analyser la situation : d'où et où regarde-t-on ?

En rejoignant l'UNAF, je me suis clairement positionné comme chercheur et sociologue. J'inscrivais ce poste dans la continuité de mon travail effectué en Loire-Atlantique. J'ai cherché à inscrire les productions des observatoires dans une démarche scientifique et ai recherché la reconnaissance de la communauté scientifique sur ces travaux. L'indépendance m'a été garantie, aussi bien par la direction que par la présidence, conscientes que la reconnaissance politique et administrative de ces observatoires découlerait de la reconnaissance des travaux par des scientifiques.

Toutefois, avec ce poste, j'ai totalement changé de position en tant qu'observateur. Pour la première fois, je n'étais plus en contact direct, physique, avec la population que j'étudiais. Je pilotais des enquêtes par questionnaire mais je n'effectuais plus

aucune collecte de données en direct. Je n'ai également plus utilisé la méthode de l'entretien, ni celle de l'observation participante. Toutefois, je n'ai pu adopter cette position que parce qu'au préalable j'avais utilisé ces autres méthodes. Mes nouvelles recherches, notamment en ce qui concerne l'ONPMP, s'inscrivaient dans le prolongement de celles qui sont antérieures.

En outre, j'ai élargi les diverses « techniques » pour faire de la recherche. Pour la première fois, j'ai véritablement travaillé en équipe et j'ai piloté ces travaux collectifs. Certes, à Douala, j'avais dirigé une équipe d'enquêteurs. Toutefois, au sein de l'UNAF, mon statut était différent. La recherche découlait de la libre volonté de personnes indépendantes qui, dans des organismes distincts, des UDAF principalement, menaient leurs propres travaux. Il s'agissait alors de créer la convergence des sujets et des méthodes et de susciter un engagement collectif. Cette animation et ce pilotage passaient par des formations communes, des rencontres et échanges véritablement pilotés – donc avec plus de chances d'être fructueux... – et surtout par la reconnaissance de l'apport de chacun. L'art d'animation d'une équipe est partie intégrante de la recherche.

Quels étaient mes centres d'intérêt, mes pudeurs, mes gênes ? Avant tout, à ce poste, comme je l'ai déjà écrit, je recherchais la reconnaissance de mes pairs dans le champ de la recherche. Or, j'étais parfois en position de défense et de justification. Etant salarié d'un organisme qui exerce, dit-on, un lobbying pour influencer la loi et les politiques publiques, ne produisais-je pas des travaux qui avaient pour objectif d'argumenter ces revendications ? La réponse est négative : la direction était totalement consciente que la crédibilité des résultats se gagnait tout d'abord dans le champ scientifique. Cette suspicion m'a en revanche imposé une contrainte, très bénéfique au final : il devenait primordial que j'expose très précisément ma démarche et les méthodes employées.

En outre, j'ai suivi une formation au CERPE/INSEE, afin de disposer des meilleurs outils pour l'analyse statistique. Au final, ma satisfaction était très grande : je disposais de plus de moyens, notamment en termes d'accès à l'information (notamment pour la transmission des données dans le cadre de l'ONPMP), que beaucoup de chercheurs qui exerçaient à l'Université ou dans des centres de recherche.

Une seule frustration toutefois subsistait sur le plan personnel : je n'étais plus en contact direct avec les populations que j'étudiais. Il n'y avait plus de rencontre, ni d'échange, et j'avais l'impression, parfois, d'effectuer des recherches sur un mode « administratif ».

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

J'avais certes déjà bénéficié au sein de l'ORSTOM/IRD d'une formation de qualité, grâce aux séjours à Douala d'une spécialiste des analyses factorielles, Marie Piron. Mais la formation complémentaire au CERPE m'a permis de mieux comprendre toute la subtilité et la richesse des outils statistiques, lorsqu'ils sont utilisés selon une méthode rigoureuse, caractérisée par une grande prudence et la connaissance des limites de chacun des outils, notamment dans l'interprétation des résultats. Avec ces observatoires, j'ai également pu compléter l'ensemble de ma formation pratique sur la construction des questionnaires et l'analyse des données.

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

Pour les observatoires de la famille, mon premier axe de pilotage, via le comité de pilotage, a consisté à imposer, par les échanges, que toutes les enquêtes portent sur les mêmes individus statistiques : l'ensemble des ménages d'un département. En effet, beaucoup d'UDAF s'étaient constituées auparavant des panels de familles recrutées dans le réseau des associations familiales. Les personnes de référence des familles interrogées étaient donc des individus bien insérés dans la société, puisque membres actifs d'une association familiale. Le biais était sans aucun doute important. Nous avons dès lors procédé sur la base d'échantillons aléatoires issus de fichiers « médiaposte » ou téléphoniques, et avons éventuellement suggéré ou procédé à des redressements sur quelques variables, selon le sujet de l'enquête.

Ensuite, le comité de pilotage, regroupant quelques animateurs d'observatoires départementaux, a proposé des sujets d'enquête et a construit les questionnaires et les guides d'analyse. Comme les animateurs d'observatoires embauchés par les UDAF ont une formation de plus en plus adaptée (master d'analyse d'enquête, de

sociologie ou de démographie la plupart du temps), et bénéficient de surcroît de formations régulières, notamment à l'utilisation d'un logiciel commun, « Question », la qualité des résultats obtenus s'est fortement accrue. L'ensemble des enquêtes départementales sur un sujet commun fait également l'objet d'une synthèse, à vocation médiatique. Les UDAF se sont fortement engagées dans cette démarche, puisqu'elles y trouvent un intérêt évident : outre le fait de disposer d'un chargé de mission bien formé à l'analyse des enquêtes et plus largement des chiffres, fort utile quand il s'agit d'analyser des documents provenant des diverses institutions dans lesquelles elles siègent, elles peuvent enfin apporter des analyses locales plus fines sur le vécu des familles lorsqu'elles défendent des positions dans les instances locales. Ces analyses permettent enfin d'engager un travail de communication conséquent, notamment avec la presse quotidienne régionale.

Pour l'ONPMP (Observatoire national des populations « majeurs protégés »), nous avons constitué deux échantillons aléatoires représentatifs de l'ensemble des personnes dont la mesure de protection est assurée par une UDAF. Le premier, appelé « exhaustif » procède d'une requête sur les bases informatiques des UDAF. A chaque individu, identifié par un code connu de l'UDAF uniquement, nous associons le type de mesure dont il bénéficie, la date de naissance, le sexe et le tribunal d'instance. Le second, appelé « échantillon », est composé des flux entrants depuis 2001 de toutes les personnes nées le 10 d'un mois. Pour chaque personne composant cet échantillon, les délégués remplissent un questionnaire précis portant sur un sujet qui revient tous les 5 ans : revenus, dépenses et patrimoine ; statuts juridiques et administratifs ; logement ; santé ; réseau social. L'exhaustif comme l'échantillon reposent sur des individus identifiés par un code anonyme, identique d'une année sur l'autre : il est donc possible d'effectuer des analyses longitudinales.

Les résultats sont présentés sous deux formes. Un document « complet », contenant l'ensemble des résultats, est disponible sur Internet. Les chercheurs peuvent donc disposer des analyses. Une brochure de communication est publiée et téléchargeable également sur Internet. Les partenaires et la presse peuvent donc s'y référer et mieux connaître cette population majeure protégée.

Ces recherches souffrent cependant d'une limite de taille. Elles portent sur les populations majeures protégées « suivies » par une UDAF. L'ensemble des

personnes qui bénéficient d'une prise en charge « familiale », par un établissement, un organisme privé ou par un autre réseau associatif sont exclues. Nous avons essayé de monter un partenariat avec les autres fédérations « tutélaires », mais il n'a pas abouti, puisqu'elles ne disposaient pas des moyens nécessaires, estimaient-elles, pour suivre un tel dispositif de connaissance. N'oublions pas qu'en France, aujourd'hui, personne ne dispose d'informations sur l'ensemble de cette population. Le simple chiffre de majeurs protégés est très imprécis et découle de projections hasardeuses. Ainsi, lors de la réforme de la loi portant sur la protection des majeurs, j'ai tenté, en rencontrant notamment un membre du cabinet du ministre de la Famille et en contactant les services des statistiques de la Chancellerie, d'inscrire dans la loi, puis dans les décrets, le principe de construction d'un tel dispositif au niveau national. Ces efforts furent vains.

Le handicap psychique

(D12, D13, F12, I-, J1, J3, J5 à J7)

Contexte

Dans le cadre de l'ONPMP, j'ai présenté en 2005 à la MiRe (Mission de recherche de la Direction de la recherche et des études statistiques du ministère de la Santé et des Affaires sociales) un projet de recherche portant sur les personnes majeures protégées et le handicap psychique. Cette recherche a été menée par une équipe composée de chercheurs et d'universitaires venant d'horizons variés, tant en ce qui concerne leur discipline que leur champ de recherche. Ce projet m'a permis de me former en « entrepreneur de recherche ».

1- Analyser la situation : d'où et où regarde-t-on ?

Lorsque j'ai répondu à cet appel à projet, l'objectif était double : faire reconnaître l'ONPMP comme une équipe de recherche et approfondir la connaissance de la population « majeurs protégés » sur le thème de la santé mentale et du handicap psychique, en élaborant avec une équipe un dispositif de recherche spécifique. L'observatoire fonctionnait depuis trois années et j'avais progressivement constitué un réseau de chercheurs travaillant sur cette population. Les conditions étaient donc rassemblées. Notre demande de financement portait sur le remboursement des voyages et quelques frais annexes. Aucun temps de travail n'était valorisé.

Pour présenter le projet, nous nous sommes fondés sur la même méthode que les années précédentes : articuler un exhaustif et un échantillon. Le questionnaire comprend trois types de variables. Les premières abordent la question de l'identité (le sexe, l'âge et le statut juridique), de l'état de santé et de « fonctionnement » (les difficultés, les « déficiences », la déclaration de « troubles psychiques » ainsi que l'ensemble des actes que la personne peut faire). Les secondes décrivent le contexte administratif, sanitaire et social (la reconnaissance administrative du « handicap », les modalités administratives, les types de professionnels, les types de soins, l'accompagnement social, les aides reçues des proches). Enfin les troisièmes enregistrent les participations à la vie sociale (le statut juridique matrimonial, les conditions d'habitat, l'activité, les niveaux de revenus comme révélateurs du type d'emploi, les activités de loisirs, les sentiments ressentis en public, les modes de communication).

La population des répondants n'est toutefois pas identique à celle des années précédentes. Cette différence, de taille, constitue une innovation non seulement dans le dispositif de l'observatoire mais, aussi, dans la démarche de recherche auprès de populations bénéficiant de politiques publiques. En effet, le même questionnaire, constitué des mêmes questions portant sur la santé et plus largement sur le handicap d'origine psychique, a été rempli à la fois par la personne concernée – le majeur protégé – et le travailleur social qui la « suit » – le délégué à la tutelle. Grâce à un

identifiant commun, nous avons pu comparer les réponses, et ainsi analyser le discours identifiant, sur des traits aussi intimes que ceux de la santé, apportées aussi bien par la personne que par un professionnel qui l'accompagne.

Au sein de notre équipe, ce choix de double passation a été précédé d'amples débats, d'ordre éthique : ce questionnaire, intime, ne risquait-il pas d'être vécu comme une agression, par la personne concernée comme par le délégué ? Le second ne pouvait-il pas le vivre comme un contrôle ou une évaluation de son action, puisque la personne qu'il est censé « suivre », voire « protéger », remplissait aussi un questionnaire ? Mais, nous avons constaté que jamais la parole n'est donnée aux premières personnes concernées, y compris dans la démarche de l'ONPMP puisque le questionnaire « échantillon » était auparavant uniquement rempli par le délégué. Selon nous, recueillir le propre témoignage des personnes concernées s'inscrivait dans une démarche éthique. Mon choix personnel, au sein de l'équipe de recherche qui a pris cette décision, a sans aucun doute été très influencé par mes rencontres et échanges antérieurs, directement avec des personnes majeures protégées. Je ressentais cette nécessité de donner directement la parole comme une sorte d'engagement moral.

Ainsi, en page de garde du questionnaire, nous avons indiqué mes coordonnées téléphoniques (ligne directe !) afin que les personnes puissent me joindre pour s'informer. Avant l'enquête, beaucoup de professionnels nous avaient déclaré que je serais submergé de demandes diverses, partant d'informations sur le questionnaire à des requêtes portant sur des difficultés personnelles. Ils ne voyaient d'ailleurs pas d'un bon œil ce risque de « court-circuitage » dans la relation qu'ils entretenaient avec les personnes qu'ils « suivaient » ! Or, je n'ai reçu qu'un seul appel : une vieille dame m'informait, très poliment, qu'après avoir bien réfléchi, elle avait décidé de ne pas répondre au questionnaire, parce que « toutes ces questions, ça ne [nous] regardait pas ». Le taux de retour a en outre dépassé toutes nos espérances. 923 questionnaires ont été remplis par les délégués. Certains n'ont pas transmis le questionnaire au majeur protégé. Toutefois, parmi ceux qui l'ont reçu, 503 individus nous l'ont renvoyé.

Cette double passation est très riche d'enseignements. En effet, dans l'analyse de certaines variables, nous avons pu constater de grandes différences de déclarations

portées sur la situation de la même personne « majeure protégée ». Par exemple, sur l'ensemble des personnes qui déclarent un trouble anxieux, 55 % n'en sont pas affectées selon la déclaration du délégué. De même, parmi les personnes qui indiquent un trouble de l'humeur, 53 % ne sont pas déclarées par le délégué. Inversement, parmi l'ensemble des délégués qui indiquent que la personne est affectée par un trouble anxieux, 33 % de ces dernières ne déclarent pas qu'elles sont affectées par ce trouble. Et parmi les délégués qui déclarent que la personne est affectée par un trouble de l'humeur, 40 % de ces dernières n'indiquent pas qu'elles sont affectées par ce même trouble. Nous avons émis l'hypothèse que ces divergences s'expliquent par ce que nous avons appelé un « effet regard ». Cette terminologie renvoie d'abord au « regard sur soi », regard du majeur sur lui-même, qui s'élabore dans des processus identificatoires complémentaires (reconnaissance sociale, revendication d'une marge de liberté, déni, situation de décharge, méconnaissance sur sa propre situation...). Elle renvoie ensuite au regard du délégué à la tutelle sur la personne. D'autres processus identificatoires sont en œuvre (labellisation, stigmatisation, prudence, autojustification professionnelle, méconnaissance de la situation du majeur protégé...). Ces divers processus, non exclusifs les uns des autres, se complètent pour « qualifier » un individu avec des termes qui pourront devenir des traits identitaires.

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

Ainsi, notre méthode découlait de notre expérience dans les observatoires, des besoins de la recherche portant sur le domaine de la santé (nécessitant de poser également quelques questions directement aux personnes concernées) et d'un choix éthique de donner la parole directement aux sujets concernés.

La construction du questionnaire a été précédée d'un très vaste travail de recherche sur l'ensemble de la littérature portant sur le handicap psychique et la santé mentale. C'est en effet en utilisant des concepts tels que « handicap », « déficience », « incapacité », « accessibilité », « compensation », que nous avons pu mieux décrire cette population majeure protégée et que nous avons pu analyser, au regard de cette comparaison et de cette analyse du discours, le travail de construction du handicap,

subtil mélange entre des déficiences médicalement constatées ou ressenties, de regards sur soi, de regards de l'entourage y compris de professionnels, de dispositifs administratifs, etc.

En termes de méthode, j'ai également tiré parti de cette expérience de travail en équipe pluridisciplinaire, regroupant des personnes d'horizons divers (Université, centres de recherche, quelques professionnels de la « protection des majeurs »...). Une conclusion s'est imposée : autant il peut être enrichissant de travailler en commun pour élaborer un projet de recherche, le mener, voire écrire le rapport, autant il est plus difficile, ensuite d'écrire en commun des articles scientifiques.

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

En effet, un article clair et cohérent doit souvent répondre à une idée principale que l'on doit argumenter. Or, dans l'écriture de cet article principal qui devait résumer l'ensemble de la recherche, je n'ai pas voulu imposer cette idée principale, ni effectuer un choix tranché, et chacun voulait retrouver ses intérêts de recherche personnels. Nous avons donc écrit un article composite, c'est-à-dire qui est structuré, sous forme de plan à tiroirs, par plusieurs idées principales. Les deux revues auxquelles nous l'avons successivement proposé nous l'ont reproché et nous ont demandé de développer un aspect, en abandonnant les autres. Mais, suite aux délais de réponse, chaque membre de l'équipe était passé à d'autres sujets de recherche, et cet article final, commun, écrit par tous les membres, n'a jamais été publié (En revanche, avec Lynda Lotte, nous avons publié un autre article. Il décrit plus notre questionnement et notre méthode qu'il analyse les résultats, succinctement fournis. Cet article découle en effet d'une communication à un colloque qui s'est tenu alors que l'on préparait l'enquête).

Mon regret est de ne pas avoir personnellement développé un des apports de cette recherche, que je trouve très riche : expliquer la différence de réponses entre le délégué et le majeur protégé, c'est-à-dire analyser ce que nous avons appelé « effet regard ». J'ai toujours comme projet d'approfondir ce sujet.

Recherches Familiales

(D8 à D10, D14 à D18, D22, D24 à 25, G1 à G10, H4 à H6, H9 à H13, H14 à H19)

Contexte

Dès mon arrivée à l'UNAF, j'ai suggéré la création d'une revue scientifique qui aurait pour vocation de publier des articles portant sur le sujet « famille », écrits par des chercheurs issus de toutes les disciplines. Le comité de rédaction, composé d'universitaires et de chercheurs, s'est réuni une première fois en 2002. Il est totalement maître de la ligne éditoriale de la revue. Tous les articles, anonymisés, sont évalués par au moins deux lecteurs anonymes, puis soumis à discussion au sein de ce comité. L'ensemble de la procédure, comme la qualité des articles publiés, a permis une reconnaissance en tant que revue scientifique par l'Agence (française) d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en novembre 2009. Neuf numéros sont parus à ce jour (2012). La revue est en libre accès sur le Portail doc de l'UNAF et sur le site Cairn. Elle est très consultée, puisqu'en 2011, près de 48 000 articles ont été téléchargés.

La construction d'un regard situant

La rédaction en chef d'une revue n'est pas un terrain de recherche. Pourtant, dans la construction de mon parcours scientifique, elle tient une place importante, tant les apports sont nombreux. C'est pourquoi je reprends la même grille d'analyse pour expliquer mon positionnement.

La création de la revue, dès mon arrivée, participe à mon désir d'inscrire une partie des activités de l'UNAF dans le champ de la recherche, ou plutôt d'articuler ces activités avec le monde de la recherche. Mon rôle de rédacteur en chef est avant tout un rôle d'animation et de standardisation (inscrire les textes dans les normes d'évaluation puis – éventuellement – de publication de la revue). Le rôle d'animateur consiste en partie à motiver l'ensemble des membres du comité de rédaction, afin qu'ils participent activement aux évaluations et réunions, alors qu'ils sont par ailleurs très sollicités par leurs tâches d'enseignement et de recherche.

Le comité de rédaction est souverain. Il décide totalement de la ligne de la revue, choisit les thèmes, les articles publiés, etc. Jamais la présidence ou la direction de l'UNAF, organisme qui finance, ne sont intervenues (la directrice générale, Guillemette Leneveu, est membre du comité de rédaction au titre de son expertise et de ses publications, notamment dans le domaine du droit de la famille). L'intérêt de l'institution est d'être présente dans ce champ – et de le faire savoir ! – d'avoir accès aux dernières recherches, de se constituer un réseau de chercheurs qui peut être mobilisé ensuite pour des commandes plus précises.

Pour que la revue soit reconnue comme « scientifique », j'ai immédiatement adopté tous les « standards » de la revue scientifique, à savoir évaluation anonyme, discussion en comité de rédaction, etc. C'est pourquoi chaque article proposé est anonymisé, évalué à l'aide d'une grille standard, discuté si besoin en comité, etc. Alors que certains membres du comité ont fortement suggéré que je fasse une présélection des articles reçus (étant donné que certains ne répondent pas aux exigences d'une revue scientifique ou aux normes de la revue), j'ai toujours refusé de m'engager dans cette voie. Certes, avec cette présélection, les sollicitations de ces membres du comité, par ailleurs déjà très mobilisés dans diverses activités, seraient moindres, ce qui est loin d'être négligeable, le risque étant toujours de surcharger de demandes chaque évaluateur, mais le principe même selon lequel tout article proposé fait l'objet d'au moins une double évaluation anonyme serait écorné. C'est la réputation et la qualité de la revue qui, à mon avis, en pâtiraient à terme.

Au final, la rédaction en chef de cette revue m'a permis non seulement de me constituer un solide réseau de chercheurs (membres du comité et personnes qui soumettent un article à publication) mais surtout d'étudier comment travaillent ces chercheurs, que ce soit dans l'écriture d'un article ou dans l'évaluation. Les discussions au sein du comité et la lecture des évaluations favorisent également le développement du sens critique, que ce soit en termes de méthode, de concept, d'argumentation, de connaissance...

***La direction des études et de la recherche dans une association,
organisme parapublic***

(C10, D14 à D23, F10, F11, I4, J2, J4)

Contexte

A partir de juin 2006, je suis sous-directeur, en charge de la recherche, des études et des actions politiques à l'UNAF. En accord avec la direction générale, dans mes relations avec le monde de la recherche, je mentionne le statut de « directeur de la recherche ». L'équipe de cette direction « Recherche, études et actions politiques » est composée d'une quarantaine de salariés, principalement des chargés de missions qui étudient des aspects de la politique familiale française (santé, éducation, logement...) et qui animent les actions politiques (représentations mais aussi gestion des services dans les UDAF). Le conseil d'administration est composé de représentants des unions départementales et des principaux mouvements associatifs familiaux français. Je suis ainsi au cœur du principal organisme non gouvernemental mais parapublic qui propose, met en œuvre et évalue les politiques publiques reposant sur et destinées aux familles. Cette insertion professionnelle constitue pour moi un observatoire de la politique familiale en France (enjeux, acteurs, contexte, mise en œuvre, évaluation, etc.). Je connais les acteurs, analyse les dispositifs, saisis les enjeux, prends connaissance des évaluations... Ce poste est un observatoire sans égal qui permet de saisir les subtilités de l'élaboration puis de la mise en place d'une politique publique. Je plonge dans le monde des associations familiales de l'UNAF et, plus largement, de la construction des politiques publiques françaises, comme j'ai plongé dans le monde de Douala, de Nairobi, des majeurs protégés ou dans le monde scientifique (avec la revue *Recherches Familiales*), ensemble de mondes qui ont leurs propres codes.

1- Analyser la situation : d'où et où regarde-t-on ?

Ma position est originale. Ma position personnelle tout d'abord : je suis célibataire, sans enfant. En étant ironique, je pourrais dire que ce n'est pas le profil « idéologique » idéal pour occuper un poste de direction dans une union d'associations familiales ! Je ne partage pas totalement la même vie, sur le plan personnel, que la plupart des administrateurs de l'association. Ce point toutefois, n'est jamais posé comme un sujet de débat. Je pense que si une personne soulevait la question, ou émettait une remarque, elle serait jugée comme inconvenante par une majorité des salariés et administrateurs.

Par ailleurs, comme nombre de citoyens, je suis engagé dans la vie politique et citoyenne française. Je suis proche du Parti socialiste et adhère à des associations culturelles, de défense de l'environnement, de défense des droits de l'homme et/ou de minorités, dont je partage nombre de combats. J'ai animé un groupe de travail et écrit un rapport pour la Fondation Terra Nova, portant sur le *care* (B2). Toutefois, dans ces associations et au sein de ce parti politique, je suis régulièrement en désaccord avec des positions défendues, notamment lorsque les sujets portent sur la politique familiale ou le droit de la famille.

Parallèlement, le conseil d'administration de l'UNAF peut prendre des positions que je ne partage pas sur le plan personnel. Toutefois, comme tout salarié, lorsque je parle et j'agis au nom de l'institution, je porte la parole et défends les positions de cette institution. Mes convictions personnelles n'entrent pas en compte. Cette posture est bien entendu « tenable » tant que la parole de l'institution ne remet pas en cause des convictions personnelles que je jugerais fondamentales. En outre, de façon générale, mon rôle n'étant pas de l'ordre de la communication, j'ai rarement eu à porter une parole dans des lieux autres que des instances à huis-clos. Ainsi, s'il s'agit d'exprimer mes convictions personnelles, lorsque j'interviens en tant que salarié de l'UNAF, je pense que je dois avoir le même devoir de réserve qu'un haut-fonctionnaire qui agit et s'exprime dans le cadre de ses fonctions.

De fait, la plupart du temps, je me positionne plus comme sociologue, chercheur, que comme cadre dirigeant d'un organisme agissant dans la vie politique. Chaque fois que j'écris d'ailleurs, je prends garde de le faire dans des revues scientifiques ou « intellectuelles ». Je ne porte point la voix de l'institution. Je mentionne mon rattachement à l'institution mais je précise, chaque fois, que « cette analyse est personnelle et qu'elle n'engage pas l'institution qui m'emploie ».

Ma situation professionnelle m'incite à adopter, dans le champ de la recherche, une posture précise. Plusieurs impératifs se dessinent : même si je fais relire certains de mes textes à des collègues de travail, y compris au supérieur hiérarchique que représente la directrice générale par exemple, c'est pour avoir un regard critique, qui suggère des modifications, précisions et compléments et non pas un regard hiérarchique, voire de censure. Inversement, je mentionne dans toutes mes publications traitant d'un aspect de la politique familiale, mon rattachement à l'institution UNAF, afin que le lecteur ait tous les éléments pour me situer et voir de quel lieu, quel qu'il soit, j'ai observé mon objet de recherche.

Selon moi, il est ici question de ce que j'appellerais « honnêteté intellectuelle ». Sur certains sujets de politique familiale d'ailleurs, j'ai remarqué que des chercheurs qui légitiment leur parole dans le champ scientifique, voire médiatique par leur rattachement à l'Université ou à des centres de recherche, sont par ailleurs très impliqués dans la vie citoyenne et militants actifs dans des associations revendicatives, notamment en ce qui concerne le champ du droit et de la bioéthique. Le rattachement institutionnel est donc loin de garantir le fait qu'une recherche scientifique n'est pas imprégnée ou même motivée par des valeurs personnelles. Ainsi, il est impératif d'analyser son regard, toujours situant, et d'en faire part au préalable à l'exposé d'une recherche. Cette situation passe tout d'abord par la mention des rattachements professionnels, institutionnels ou associatifs, quand les thèses défendues dans la recherche (surtout si elles ont une implication politique) convergent avec les revendications de l'organisme.

En effet, ces rattachements, cette implication même en ce qui concerne ces chercheurs militants, n'est pas *a priori* une limite à leur objectivité. Voire ils permettent d'être au cœur d'un corps agissant, que ce soit une institution administrative, un organisme privé, une association..., ce qui permet de mieux

s'imprégner du contexte, des enjeux et du fonctionnement. Au contraire, le fait de travailler au sein d'une institution peut offrir un atout supplémentaire. Pour ma part, dans le domaine de la politique familiale, je suis impliqué, par ma vie professionnelle, sans pour autant être militant. Cette implication me permet de côtoyer et d'analyser l'ensemble des points de vue et intérêts. Ainsi, lorsque j'écris un article portant sur l'accès aux origines (D19, D21, H14 et H15), j'expose ces opinions, dans leurs convergences et divergences, au lieu d'adopter un point de vue unique. En outre, la parole profane, celle des militants familiaux, côtoyée au jour le jour, permet d'affiner les analyses et surtout d'équilibrer et de modérer les propos dans l'analyse : la construction d'un questionnaire par exemple est très fortement enrichie quand on travaille avec des professionnels ou bénévoles, qui apportent leurs savoirs techniques ainsi que leur propre compréhension du questionnement envisagé. Enfin, est-ce dû à ma position institutionnelle ou aux recherches que j'ai effectuées en occupant ce poste – mais les deux sont intimement liées, comme nous l'avons vu – je suis de plus en plus convié à participer à des évaluations de recherche (comité scientifiques de la Fondation OCIRP, de l'ONED, groupe de travail de la MiRe, Advisory Board de la Family Platform...). Ce regard porté sur des recherches portant sur le champ de la famille (étude des projets mais aussi des résultats), accompagné de discussions avec des collègues scientifiques, contribue à construire le métier d'évaluateur et de directeur de projet de recherche.

Finalement, la seule limite rattachée à ma position institutionnelle peut se trouver dans le style de la rédaction : côtoyant divers acteurs, je dois prêter attention à ne pas heurter les différentes personnes impliquées, à ne pas utiliser des formules à l'emporte-pièce qui sonnent comme des jugements moraux. Je rejoins ainsi un vieux précepte de la recherche : *Sine ira et studio*.

Cette fonction offre un point de vue global qui prend en compte l'ensemble des intérêts et désirs, la recherche de nuances. Cet impératif ne muselle toutefois pas la parole : par exemple, j'évoque dans cette deuxième partie des analyses qui seraient très critiquées par beaucoup de militants familiaux, comme l'éventualité de la remise en cause du quotient familial...

2- Adopter une méthode : Comment regarde-t-on ?

La méthode employée s'est construite au fur et à mesure de mes observations et analyses. Elle s'apparente principalement à l'observation-participante. Je participe à la pratique de l'objet de recherche que j'étudie. Partie-prenante, je dois élaborer des garde-fous pour exposer avec le plus d'objectivité possible mon objet de recherche. Cela nécessite une acuité vive sur les enjeux de pouvoirs et une méthode qui articule regard distancié, observation participante dans un cadre professionnel et confrontation des résultats de la recherche avec des personnes extérieures à ce milieu professionnel.

Dans les écrits, l'exposé de la méthode doit aussi impérativement s'accompagner d'une description de la position que j'occupe. *A minima*, comme déjà dit, j'indique ainsi mon statut et l'institution qui m'emploie, tout en précisant qu'elle n'est pas engagée par les écrits. Dans l'idéal, une annexe « méthode » qui expose mon regard situant devrait dorénavant toujours être présentée.

3- Construire un exposé : Que regarde-t-on ?

L'originalité de mon regard vient ainsi de ma situation au sein de l'UNAF. La plupart des chercheurs qui analysent la politique familiale étudient surtout les prestations familiales et quelques services, notamment dans le domaine de la petite enfance. Selon les associations familiales, en revanche, la politique familiale est globale et concerne l'ensemble des politiques qui reposent sur ou qui ont pour destinataires les familles. C'est cette seconde approche que j'ai adoptée. Mon regard se veut global.

Ainsi, cette fonction m'a permis d'approfondir mes analyses sur plusieurs thèmes, dont un rarement abordé dans les écrits portant sur la politique familiale : le droit (et son application). Ce sujet est souvent laissé aux juristes... En focalisant plus précisément mon regard sur le droit de la famille, j'ai découvert que le droit n'est pas qu'un ensemble de normes contraignantes, mais est aussi protection et défense des intérêts du plus faible ; il constitue également un ensemble de repères qui donnent sens. Au sein de la famille mais aussi de la société, le droit de la filiation par exemple

définit les rôles, subtile articulation entre droits et devoirs, et surtout est constitutif de l'identité.

S'engager dans une nouvelle formation : l'éthique clinique

(H18)

Pour cette dernière partie, je ne suivrai pas la méthode précise adoptée jusqu'à maintenant. En effet, il s'agit uniquement de mentionner que j'ai commencé une formation en « éthique clinique » en début 2011, au Centre d'éthique clinique (CEC) de l'hôpital Cochin. Elle se déroule sous forme de 4 séminaires de 3 jours par année et dure 2 ans.

En suivant cette formation, mon projet est double : renouer avec l'étude de situations individuelles, précises, contextualisées pour en dégager des enseignements plus généraux, d'ordre éthique, anthropologique ou sociologique. Acquérir une méthode pour analyser ce type de situation. Il me semble qu'il est encore trop tôt pour en tirer un enseignement sur mon métier de sociologue.

Conclusion : L'apport du « regard situant » sur la politique familiale

Ainsi, mes recherches actuelles, portant principalement sur la politique familiale, dont le résultat sera exposé dans le mémoire original qui complète le présent mémoire de synthèse, ne sont pas le fruit d'une étude, sur un terrain déterminé, débutée il y a quelques années, lorsque je suis arrivé au sein d'une union des associations familiales. C'est l'aboutissement, à l'heure actuelle, sur un sujet circonscrit, de l'application de mon métier de sociologue, débuté il y a deux décennies. J'ai progressivement construit un « regard situant », que je porte aujourd'hui sur un nouvel objet de recherche : la politique familiale. La nature de ce regard situant, porté sur (et par) la politique familiale, a été analysée dans la partie précédente.

Quel est l'apport de ce regard situant sur cet objet de recherche ? Il peut se décliner en 3 points :

- 1- J'observe la politique familiale en étant un acteur de l'institution qui contribue à l'imaginer, à la mettre en œuvre et à l'évaluer. J'ai donc un regard privilégié sur le processus de construction de cette politique, du fait des informations et analyses originales dont je dispose sur les enjeux, les positionnements, les limites, les contraintes, les objectifs... dès l'élaboration des dispositifs et dans leur fonctionnement.

En outre, cette institution porte, sur cette politique familiale, un regard global : elle considère tous les aspects des politiques publiques qui reposent sur les familles pour leur mise en œuvre ou qui sont à destination des familles. Mon regard sur la politique familiale est donc plus global que celui porté par beaucoup de chercheurs, puisque leurs études ne portent finalement que sur la dimension, certes primordiale, des prestations, des structures de la petite enfance et de la fiscalité « familiale ». Pourtant, comme nous le verrons, toutes les dimensions de la politique familiale s'articulent : les prestations sont aujourd'hui l'enjeu de politiques publiques qui se

déclinent également dans le droit de la famille (ex : responsabilité parentale), la politique éducative (ex : lutte contre l'absentéisme scolaire), etc.

- 2- J'observe la politique familiale en adoptant un regard distancié sur cette politique et sur l'institution qui m'emploie. Ce regard, de l'extérieur, émane du fait que je suis membre salarié de cette institution certes, mais aucunement militant « familial » politique et associatif qui partage des intérêts personnels avec cette institution. Je n'ai donc aucun engagement, ni posture, à défendre.
- 3- J'observe la politique familiale en tant que chercheur, en réseau avec nombre de chercheurs qui mènent des études aussi bien sur les familles que sur les politiques familiales. Présentant des projets de recherche, intégrant des comités scientifiques, exposant des communications à des colloques, soumettant des articles à des revues scientifiques mais surtout pilotant une revue scientifique, je suis pleinement intégré au monde de la recherche et en communication permanente avec lui. Cette relation me permet d'avoir connaissance des apports les plus récents dans ce domaine, de les analyser et surtout, m'oblige à soumettre à la critique mes propres analyses. Ce regard situant personnel est soumis à la critique de mes pairs.

Publications de Gilles Séraphin

(A) Ouvrages en nom propre :

A2 - *Agir sous contrainte. Être « sous » tutelle ou curatelle dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Le travail du social, 175 p., 2001.

A1 - *Vivre à Douala. L'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, Paris, L'Harmattan, coll. Villes et entreprises, 304 p., 2000.

(B) Direction d'ouvrages collectifs :

B2 - SÉRAPHIN Gilles (rapporteur), *Les défis du care : Renforcer les solidarités*, Rapport du groupe de travail de Terra Nova sur le « care », mai 2011.

<http://www.tnova.fr/>

B1 - SÉRAPHIN Gilles (direction), avec la participation de DROZ Yvan, MAUPEU Hervé, MEDARD Jean-François, ROSNY Éric de, *L'effervescence religieuse en Afrique. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, coll. Les Afriques (collection dirigée par Jean-François Leguil-Bayart), 274 p., 2004.

(C) Participation à des ouvrages collectifs :

Famille et politique familiale

C10 - « De la solidarité dans la protection des majeurs », in Françoise LE BORGNE-UGUEN, Muriel REBOURG, *L'entraide familiale: régulations juridiques et sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 171-181.

C9 - « L'Europe et le national : un dialogue fructueux pour l'aide aux aidants ? », in Alain BLANC, *L'aide aux aidants*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillesse Société », 2010, pp. 23-32.

Accompagnement social

C8 - « Le délégué à la tutelle : lorsqu'une même dénomination recouvre une forte hétérogénéité de statuts, de références et de pratiques », in Alain VILBROD (direction), *Quel travail social à l'aube du XXI^{ème} siècle ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Le travail du social, 2003, pp. 223-235. Article traduit en roumain dans Ion IONESCU, *Studii de istorie si sociologie a asistentei sociale*, Iasi, Institutul European, 2005.

Afrique

C7 - « Introduction », in Gilles SÉRAPHIN (direction), *L'effervescence religieuse en Afrique. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes en Afrique subsaharienne (Cameroun / Kenya)*, Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 2004, pp. 7-12.

C6 - « Le panorama religieux à Douala et à Nairobi », in Gilles SÉRAPHIN (direction), *L'effervescence religieuse en Afrique. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes en Afrique subsaharienne (Cameroun / Kenya)*, Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 2004, pp. 13-16.

C5 - « La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes dans deux villes d'Afrique subsaharienne (Douala, Nairobi) », in Gilles SÉRAPHIN (direction), *L'effervescence religieuse en Afrique. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes en Afrique subsaharienne (Cameroun / Kenya)*, Paris, Karthala, coll. Les Afriques, 2004, pp. 197-251.

C4 - « La presse chrétienne de Nairobi. Des combats politiques et idéologiques dévoilés », in Hervé MAUPEU (direction), *Annuaire de l'Afrique Orientale 2003*, Paris, L'Harmattan, 2004.

C3 - « Mourir à Douala », in Yvan DROZ (direction), *La violence et les morts. Éclairages anthropologiques sur les rituels funéraires*, Genève, Georg, 2003, pp. 82-99.

C2 - « Mourir en chrétien à Nairobi : l'individuel dans l'interaction des collectifs », in Yvan DROZ, Hervé MAUPEU (direction), *Les figures de la mort à Nairobi. Une capitale sans cimetière*. Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 97-126.

C1 - « La société civile en arrière-plan de la communauté ? Associations et tontines à Douala », in Georges COURADE (direction), *Le désarroi camerounais. L'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000, pp. 191-214.

(D) Articles publiés dans des revues avec comité de lecture :

Famille et politique familiale

D25 - « Introduction : Familles et rites », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 9, 2012, pp. 3-8.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2012--page-3.htm>

D24 - « Introduction. Lien intergénérationnel et transmissions », *Recherches familiales*, Paris, UNAF, n° 8, 2011.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2011-1-page-3.htm>

D23 - « Imaginer un avenir collectif, défendre des valeurs et s'adapter aux évolutions sociales et politiques : la politique familiale française », *SociologieS*, Théories et recherches, mis en ligne le 01 juin 2010, traduction en anglais, sous le titre « The Sources of French Families Policies ».

Français : <http://sociologies.revues.org/index3128.html>

Anglais : <http://www.unaf.fr/spip.php?article10938>

D22 - « La filiation éclatée. Pour une analyse des revendications actuelles », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 7, 2010, pp. 69-76.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2010-1-page-69.htm>

D21 - « La parenté, le droit et la médicalisation de la naissance. A propos du rapport de la Fondation Terra Nova : "Accès à la parenté : assistance médicale à la procréation et adoption", *Esprit*, Paris, n° 358, mai 2010, pp. 183-188.

D20 - Guillemette LENEVEU, Gilles SÉRAPHIN, « Droits des grands parents, droits de la femme, droits de l'enfant : quelle hiérarchie ? », *Esprit*, Paris, n° 354, décembre 2009, pp. 178-185.

<http://www.esprit.presse.fr/archive/review/article.php?code=15570&content=gilles+SÉRAPHIN>

D19 - « L'accès aux origines : les enjeux du débat », *Esprit*, Paris, dossier « Accès aux origines », n° 360, mai 2009, pp. 82-102.

D18 - « Introduction. Familles et (im)mobilités sociales », *Recherches familiales*, Paris, UNAF, n° 6, 2009, pp. 3-12.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_006_0003

D17 - « Introduction. Familles et Europe : quels enjeux ? », *Recherches familiales*, Paris, UNAF, n° 5, 2008, pp. 3-13.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_005_0003

D16 - « Introduction. La filiation recomposée : origines biologiques, parenté et parentalité », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 4, 2007, pp. 3-12.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_004_0003

D15 - BACHIMONT Janine, SÉRAPHIN Gilles, « Introduction. La famille, entre production de santé et consommation de soins », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 3, 2006, pp. 3-5.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_003_0003

D14 - « Introduction. Lieux de vie des enfants », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 2, 2005, pp. 3-4.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_002_0003

Accompagnement social

D12 - Lynda LOTTE, Gilles SÉRAPHIN, « Le handicap psychique : l'opportunité d'un concept. Analyse dans le cadre de la population majeure protégée », *Ethnologie française*, Paris, 2009, pp. 453-462.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ETHN_093_0453

D11 - « Les conditions de la reconnaissance : L'exemple des majeurs protégés », *Handicap. Revue de sciences humaines et sociales*, Paris, CTNERHI, n° 105-106, 2005, pp. 87-101.

D10 - SASSIER Monique, SÉRAPHIN Gilles, « Introduction. Les majeurs protégés », *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 1, 2004, pp. 3-4.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_001_0003

D9 - RENAUT Sylvie, SÉRAPHIN Gilles, « Les personnes sous protection juridique : état des lieux », *Recherches Familiales : Les majeurs protégés*, Paris, UNAF, n° 1, 2004, pp. 9-27.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_001_0009

D8 - « Apparaître. L'intervention sociale comme support de la reconnaissance », *Recherches Familiales : Les majeurs protégés*, Paris, UNAF, n° 1, 2004, pp. 105-120.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_001_0105

Afrique

D7 - « Vu du Kenya et du Cameroun : les ressorts d'une effervescence », *Esprit*, Paris, dossier « L'effervescence religieuse dans le monde », n° 333, mars-avril 2007, pp. 208-218.

D6 - « Coloniser les esprits. La presse pentecôtiste à Nairobi (Kenya) », *Revue du MAUSS*, Paris, La Découverte, n° 23, 1^{er} semestre 2004.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RDM_023_0488

D5 - « Éloge du contexte », *Nouveaux cahiers de l'IUED : « Côté jardin, côté cour. Anthropologie de la maison africaine »*, Genève-Paris, PUF, coll. Enjeux, 2004, pp. 239-245.

D4 - « La diversità locale degli insediamenti religiosi cristiani in due città dell'Africa subsahariana (Duala, Nairobi) », *Voci di strada*, Italie, Università di Lecce, 30 p., octobre 2002.

D3 - « Être jeune à Douala. Les difficiles chemins de la conquête statutaire », *Agora débats/jeunesses*, Paris, INJEP, « Les jeunes et les technologies de l'information et de la communication », n° 27, 2001, pp. 123-135.

D2 - « Quand donner, c'est s'approprier. Étude de cas à Douala (Cameroun) », *Revue du M.A.U.S.S.*, Paris, n° 14, second semestre 1999, pp. 368-373.

D1 - « Les interprétations du crash du Nyong comme révélateur des tensions politiques et de l'imaginaire », *Politique Africaine*, Paris, Karthala, n° 66, juin 1997, pp. 121-127.

<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/066121.pdf>

(E) Articles publiés dans des revues sans comité de lecture :

Famille et politique familiale

E13 - « Un observatoire des familles : Pourquoi ? Comment ? », *Réalités Familiales*, Paris, UNAF, n° 74-75, avril 2005, pp. 94-103.

E12 - « Rendre visible la population majeure protégée », *Réalités familiales*, Paris, UNAF, n° 79-80-81, 2006, p. 17

E11 - « Bibliographie », *Réalités familiales*, Paris, UNAF, n° 79-80-81, 2006, pp. 147-149.

E10 - « 85 ans, violentée avec tendresse », *Réalités familiales*, Paris, UNAF, n° 79-80-81, 2006, pp. 145-146.

Accompagnement social

E9 - Claudia ALVES-BORGES, Henri GAUMONT, Paskall MALHERBE, Gilles SÉRAPHIN, « Santé et vie quotidienne de la population majeure protégée. Présentation des principaux résultats de l'Observatoire national des populations majeures protégées, *Les cahiers de l'Actif : A propos de la réforme des tutelles*, La Grande-Motte, n° 378-379, novembre / décembre 2007, pp. 117-132.

E8 - Agnès BROUSSE, Marc PIMPETERRE, Gilles SÉRAPHIN, « Les mesures 'complémentaires' comme véritables alternatives : l'exemple de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial », *La lettre de la fondation pour l'enfance*, Paris, Fondation pour l'enfance, n° 54, 2nd trimestre 2007, p. 4.

E7 - « Majeur protégé et citoyen. De la compensation à l'accessibilité », *Informations sociales*, Paris, CNAF, n° 138, mars 2007, pp. 20-30.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=INSO_138_0020

E6 - « Délégué à la tutelle et parent : une rencontre autour du budget familial », *Informations sociales*, Paris, CNAF, n° 133, juillet 2006, pp. 120-130.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=INSO_133_0120

E5 - « La protection juridique des majeurs : des réformes attendues mais insuffisantes », Paris, *ASH*, 3 p., 28 juin 2002.

E4 - « Une population TPSE qui change. Comparaison de la population bénéficiant d'une tutelle aux prestations sociales enfant en Loire-Atlantique entre 1985 et 1999 », *Réalités Familiales*, Paris, UNAF, n° 64, décembre 2001, pp. 94-103.

E3 - « Le délégué à la tutelle : lorsqu'une même dénomination recouvre une forte hétérogénéité de statuts, de références et de pratiques », *Réalités Familiales*, Paris, UNAF, n° 64, décembre 2001, pp. 24-31.

Afrique

E3- « Père jésuite, anthropologue et "initié" en pays douala: Eric de Rosny », *Le Monde*, p. 26, 14 mars 2012.

E2 - « Être jeune à Douala. Les difficiles chemins de la conquête statutaire », Paris, *Les cahiers de Marjuvia*, version complète de l'intervention au séminaire MARJUWIA, Paris, Centre d'Études Africaines - E.H.E.S.S, n° 10, 2000, pp. 64-80.

E1 - « La crise qui tue », *Le Monde diplomatique*, Paris, juillet 1999, p. 21.

<http://www.monde-diplomatique.fr/1999/07/SÉRAPHIN/12212>

(F) Actes de colloque, d'atelier ou de séminaire :

Famille et politique familiale

« Synthèse », Séminaire *Identifier les besoins de l'enfant en danger et de sa famille : applications et intérêts potentiels du modèle anglais*, CEDIAS-ONED, 11 avril 2011.

« L'Europe et le national : un dialogue fructueux pour l'aide aux aidants ? », Colloque *L'aide aux aidants*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, 20 novembre 2008.

« Les enjeux de la politique familiale : étude du cas français », Congrès de l'AISLF, Istanbul, 11 juillet 2008, 28 p.

Accompagnement social

F12 - SÉRAPHIN Gilles, LOTTE Lynda, « Handicap psychique : l'opportunité d'un concept ? », Colloque *Soigner le corps ? Santé et sujet corporel*, Nancy, 24 mars 2006, 10 p.

F11 - « La solidarité dans le dispositif de protection juridique des majeurs : le difficile chemin du "droit restitutif" », Colloque *Les solidarités familiales et leurs régulations publiques. Regards croisés entre sociologie et droit*, Brest, 17-18 novembre 2005, 20 p.

F10 - « Appréhender les fragilités des parcours familiaux : une nécessité, des difficultés ! L'exemple de l'enquête « Vulnérabilité au sein de la famille » », Colloque *Familles fragilisées : questions et regards croisés*, UNAF/FNARS, Paris, 19 et 20 mai 2005, 24 p.

F9 - « L'apparition comme étape préliminaire et mise en scène systémique de la reconnaissance. L'exemple des populations des 'Majeurs protégés' », Tours, 17^{ème} Congrès international de l'AISLF, juillet 2004, 20 p.

F8 - « Le délégué à la tutelle : lorsqu'une même dénomination recouvre une forte hétérogénéité de statuts, de références et de pratiques », Colloque *Quel travail social à l'aube du XXIème siècle ?*, Brest, 22-24 novembre 2001.

F7 - « Une population TPSE qui évolue. Comparaison de la population bénéficiant d'une tutelle aux prestations sociales enfant en Loire-Atlantique entre 1985 et 1999 », Rencontres *La TPSE*, Lyon, UNAF, 17-18 septembre 2001.

Afrique

F6 - « La Parole et la société. La diversité locale des implantations religieuses chrétiennes dans deux villes d'Afrique subsaharienne (Douala, Nairobi) », Colloque *Défaire le développement, refaire le monde ?*, Unesco, Paris, 28 février-3 mars 2002, 34 p.

F5 - « Être jeune à Douala. Les difficiles chemins de la conquête statutaire », Séminaire *Les enfants de la rue – Marjuvia*, Paris, EHESS, 5 juin 2000, 27 p.

F4 - « Quand Dieu façonne le monde à son image... Religion, imaginaire social et société dans une ville africaine (Douala, Cameroun) », Colloque *Modernités et recomposition locale du sens*, Mons (Belgique), 20-21 mai 1999, 25 p.

F3 - « L'étude du revenu à Douala (Cameroun) comme révélateur d'une société statutaire fondée sur la solidarité et l'inégalité hiérarchique », Séminaire *L'éthique du développement*, Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 19-20 mars 1999, 7 p.

F2 - SÉRAPHIN Gilles, TRANI Jean-François, « Y a pas l'argent, y a pas l'travail, on va faire comment ? La crise en ville : phénomène, conséquences, stratégies », *Actes de l'Atelier de Marseille*, ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération), mars 1997, 15 p.

F1 - LATOUCHE Serge, ROSPABÉ Philippe, SÉRAPHIN Gilles, « Tirer le Diable par la queue à Douala », *Actes de l'Atelier de Marseille*, ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération), mars 1997, 20 p.

(G) Rédaction d'appels à contribution validés par le comité de lecture :

http://www.unaf.fr/rubrique.php?id_rubrique=184

G10- « L'accompagnement des familles », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 10, janvier 2013.

G9 - « Famille et rites », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 9, janvier 2012.

G8 - « Le lien intergénérationnel : entre transmissions et tensions », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 8, janvier 2011.

G7 - « Familles et inégalités sociales », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 7, janvier 2010.

G6 - « A l'interaction du géographique et du social : La famille (im)mobile », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 6, janvier 2009.

G5 - « Familles et Europe », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 5, janvier 2008.

G4 - « La filiation recomposée : origines biologiques, parenté et parentalité », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 4, 2007.

G3 - « La famille entre production de santé et consommation de soins » (avec Janine Bachimont), pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 3, 2006.

G2 - « Les lieux de vie des enfants », pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 2, 2005.

G1 - « Les majeurs protégés » (avec Monique Sassier), pour *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 1, 2004.

(H) Comptes rendus d'ouvrage dans des revues avec comité de lecture :

H 20 - Compte rendu de l'ouvrage d'Irène THERY, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, *Esprit*, à paraître en avril 2012.

H 19 - Compte rendu de l'ouvrage d'Irène THERY, *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 9, 2012, pp. 201-206.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2012--page-201.htm>

H 18 - Compte rendu de l'ouvrage de Véronique FOURNIER, *Le bazar bioéthique*, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 9, 2012, pp. 207-208.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2012--page-207.htm>

H17 - Compte rendu du rapport d'Anna STELLINGER (dir.), Raphaël WINTREBERT (collab.), *Les jeunesses face à leur avenir. Une enquête internationale*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2008, et de l'ouvrage d'Alessandro CAVALLI, Vincenzo CICCHELLI et Olivier GALLAND (dir.), *Deux pays, deux jeunesses ? La condition juvénile en France et en Italie*, PUR, 2008, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 8, 2011, pp. 163-165.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_008_0135

H16 - Compte rendu du rapport de la Fondation Terra Nova : « Accès à la parenté : assistance médicale à la procréation et adoption », 2010, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 8, 2011, pp. 143-149.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_008_0135

H15 - Compte rendu de l'ouvrage de Laurent BARRY, *La parenté*, Paris, Gallimard, 863 p., 2007, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 7, 2010, pp. 137-141.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_007_0137

H14 - Compte rendu de l'ouvrage de Laurent BARRY, *La parenté*, Paris, Gallimard, 863 p., 2007, in *Nonfiction*.

<http://www.nonfiction.fr/article-2385->

[la-parente-decortiquee-apports-et-limite-dune-analyse-comparative.htm](http://www.nonfiction.fr/article-2385-la-parente-decortiquee-apports-et-limite-dune-analyse-comparative.htm)

H13 - Compte rendu de l'ouvrage de Michel CHAUVIERE (coord.) et Pauline KERTUDO (collab.), *Les mouvements familiaux et leur institution en France. Anthologie historique et sociale*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Cahiers d'histoire de la sécurité sociale, n° 3, 640 p., 2006, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 5, 2008.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_005_0125

H12 - Compte rendu de l'ouvrage de Julien DAMON, *Les politiques familiales*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2006, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 5, 2008.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_005_0125

H11- Compte rendu de l'ouvrage de Marie-Blanche TAHON, *Vers l'indifférence des sexes. Union civile et filiation au Québec*, Montréal, Boréal, 2004, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 4, 2007, pp. 197-204.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_004_0165

H10 - Compte rendu de l'ouvrage d'Éric MAURIN, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, coll. La république des idées, 96 p., in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 3, 2006, pp. 203-207.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_003_0165

H9 - Compte rendu de l'ouvrage de Michel MESSU, *L'émoi, les « Moi » identitaires. L'identité construite et les manières de la dire*, Paris, Rapport de fin d'étude pour la direction de la recherche, des études et de la statistique (DREES), Groupe d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS), mai 2004, 422 p., in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 3, 2006, pp. 199-201.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_003_0165

H8 - Compte rendu de l'ouvrage de Michael SINGLETON, *Critique de l'ethnocentrisme. Du missionnaire anthropophage à l'anthropologue postdéveloppementaliste*, Parangon, coll. L'après-développement, préface de Serge Latouche, 256 p., 2004, in *La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, La Découverte, 2005.

<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2005-1-page-485.htm>

H7 - Compte rendu de l'ouvrage de Michael SINGLETON, *Critique de l'ethnocentrisme. Du missionnaire anthropophage à l'anthropologue postdéveloppementaliste*, Parangon, coll. L'après-développement, préface de Serge Latouche, 256 p., 2004, in *Studia Africana*, Barcelone, 2005.

H6 - Compte rendu des rapports : Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), *Les enfants pauvres en France*, Paris, La documentation française, Rapport n° 4, février 2004, www.cerc.gouv.fr; Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport 2003-2004*, La documentation française, Paris, 2004, www.social.gouv.fr/htm/pointsur/onpes/; Claude MARTIN, Jane MILLAR, *Évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe*, Paris, CNAF, Dossier d'études n° 54, seconde partie, octobre 2003, www.caf.fr/CoupDOeil, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n° 2, 2005, pp. 125-130.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_002_0121

H5 - Myriam LAPIDUS, Gilles SÉRAPHIN, Compte rendu de la synthèse de CTNERHI, DRESS, Direction générale de l'action sociale, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, *Le handicap en chiffres*, synthèse réalisée par Cécile BROUARD, 77 p., février 2004, www.ctnerhi.com.fr, in *Recherches Familiales*, Paris, UNAF, n°2, 2005, pp. 141-148.

http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RF_002_0121

H4 - Compte rendu de l'ouvrage d'Axel HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, cerf, 2000, in *Recherches familiales*, Paris, UNAF, n° 1, 2004, pp. 149-152.

<http://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2004-1.htm>

H3 - Compte rendu de l'ouvrage de Véronique ALARY, *Les cacaoculteurs camerounais face aux risques. Essai de modélisation*, Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque du développement, 236 p., 2000, in *Autrepart - Cahiers des Sciences Humaines*, Paris, ORSTOM - Éditions de l'Aube, octobre 2001.

H2 - Compte rendu de l'ouvrage de Yvan DROZ, *Migrations Kikuyus. Des pratiques sociales à l'imaginaire*, Neuchâtel, Éditions de l'Institut d'ethnologie, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Recherches et travaux n° 14, 462 p., 1999, in *Cahiers d'Études Africaines*, n° 160, XL-4, 2000, pp. 809-812.

<http://etudesafricaines.revues.org/62>

H1 - Compte rendu de l'ouvrage de Gilbert RIST, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Science Po, 1996, in *Autrepart - Cahiers des Sciences Humaines*, Paris, ORSTOM - Éditions de l'Aube, n° 4, 1997, pp. 177-179.

(I) Travaux de commande/Mandats :

I6 - Gilles SÉRAPHIN (direction scientifique), Janine BACHIMONT, Benoît EYRAUD, Lynda LOTTE, Paskall MALHERBE, *Le handicap psychique chez les personnes majeures protégées. Définition et indicateurs pour une recherche contextualisée*, Paris, DRESS/MiRe, appel à projet « Handicap psychique », agrément n° 05/132. http://www.unaf.fr/article.php3?id_article=2415.

I5 - Gilles SÉRAPHIN, Hervé THERY, *Rapport d'évaluation du LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local)*, GIS composé de IUED, IRD, CNRS, EHESS, Université de Niamey, Université nationale du Bénin et Association ASDEL, IUED et IRD, 2005, 47 p.

I4 - DROZ Yvan, MIÉVILLE-OT'T Valérie, SÉRAPHIN Gilles, *Évaluation du travail social de la Fondation FAREAS. Impact de l'action sociale de la Fondation en regard du processus d'autonomisation des requérants*, Lausanne, FAREAS (Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile), 2002, 54 p.

I3 - *Être ensemble dans une ville africaine : étude de la sociabilité à Douala (Cameroun)*, UNRISD (Institut des Nations-Unies de Recherche Scientifique pour le Développement Social), Genève, 1996, 29 p.

I2 - *Avoir un projet à Douala : le projet d'être*, UNRISD (Institut des Nations-Unies de Recherche Scientifique pour le Développement Social), Genève, 1996, 38 p.

I1 - *L'habitat urbain en Afrique. Propositions de recherche : concepts, analyses et méthodes*, UNRISD (Institut des Nations-Unies de Recherche Scientifique pour le Développement Social), Genève, 1996, 19 p.

(J) Rapports :

J7 - *Observatoire national des populations « majeurs protégés »*. Résultats annuels chaque année, Paris, UNAF.

http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=178.

J6 - *Bibliographie générale portant sur les populations « majeurs protégés » et « tutelle aux prestations sociales » (TPSA)*, Paris, UNAF, mise à jour régulière.

http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=178.

J5- *Les populations en mesures « majeurs protégés » et TPSA. État des lieux des travaux*, Paris, UNAF, 2003, http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=178.

J4 - *Synthèse nationale des enquêtes départementales et régionales des observatoires de la famille sur « Enfance, adolescence et vie en famille »*, Paris, UNAF, novembre 2003.

http://www.unaf.fr/rubrique.php3?id_rubrique=202

J3 - *Une population TPSE qui évolue. Comparaison de la population bénéficiant d'une tutelle aux prestations sociales enfant en Loire-Atlantique entre 1985 et 1999 : étude complète*, UDAF 44, 38 p., 2001.

J2 - *Le mandat de représentant*, document de travail UDAF 44, 27 p., 2000.

J1 - *La population majeure judiciairement protégée : étude complète*, document de travail UDAF 44, décembre 1999, 37 p.

